Au fil de l'Yonne

Serbonnes

N° 48

ETE 2021

Serbonnois, Serbonnoises, mes chers administrés,

C'est la seconde fois que j'ai la chance et l'honneur de pouvoir m'adresser à vous à travers ce petit journal.
L'actualité de notre village, depuis un an, n'a pas été ni un long fleuve tranquille, ni sans rebondissement.
Cependant voyons le côté positif en chacun des événements que nous avons traversé : ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort !

Il pourrait étonner que je commence par ce sujet, mais cela fera bientôt un an que notre village s'est levé pour défendre ses intérêts contre un projet d'usine de méthanisation.
Tout d'abord prévu à 650m des habitations puis repoussé en limite de la commune ; lors d'entretiens téléphoniques avec deux des porteurs de projets courant mai, ces derniers m'ont confirmé que ce projet, après avoir été arrêté, est désormais abandonné par manque de rentabilité. Leur entreprise doit être dissoute d'ici la fin de l'été, ce qui marquera le point final de ce dossier.
Nous avons malgré tout conscience qu'il faut rester vigilant. Bien qu'en qualité d'élus, nous avions des devoirs de réserve sur nos actions, nos paroles et surtout nos écrits, nous n'avons pas manqué d'œuvrer contre ce projet auprès de nos politiques, nos élus et bien d'autres organismes avec toute notre conviction.
Mais bien plus que les raisons de fond qui ont rendu ce projet non rentable, c'est la conclusion de celui-ci qui en est la plus importante !
Pour nous tous, Serbonnois, il est aujourd'hui venu le temps de l'apaisement, de la sérénité et de retrouver notre village et ses couleurs comme nous le connaissions auparavant, comme nous l'avons toujours aimé et pour lequel nous nous sommes levés tous ensembles.

Il est temps maintenant de vous parler construction et projets réalisés. Tout d'abord, c'est avec un immense plaisir que je souhaite vous parler de notre Petit Marché. Je remercie sincèrement les conseillers municipaux et le Comité des fêtes qui se sont investis dans ce projet. C'est un réel plaisir de se retrouver le vendredi après-midi, pour faire nos achats autour de bons produits mais aussi de se rencontrer, de discuter et d'échanger. Cette période a été frustrante car nous n'avons pas pu mettre en œuvre la politique participative et les échanges que nous souhaitions. Ce petit marché, promesse de campagne, comme diraient certains, est un vrai moment de partage et je compte sur vous tous pour le faire vivre. Le rôle du conseil municipal a été de le créer, mais sa pérennisation reste entre vos mains, amis serbonnois ! Soyez nombreux à le fréquenter !

En ce qui concerne les travaux effectués au sein de notre village, nous sommes intervenus à plusieurs endroits ; vous en trouverez le détail dans ce petit journal. Je tiens à remercier nos agents techniques communaux pour leur travail et leur confiance !

Nous avons choisi de mettre au budget plusieurs projets afin d'avoir la possibilité d'œuvrer en fonction des opportunités de subventions. Nous ne les réaliserons pas tous car la situation financière de la commune, que nous vous détaillerons plus loin, est compliquée. Mais nous ne baissons pas les bras pour autant, bien au contraire, et nous ferons tout notre possible pour en concrétiser le plus que nous pourrons pendant notre mandat. Tous les services de la mairie sont mobilisés en ce sens !

Dans les projets à venir, nous avons donné une priorité au plan numérique et ainsi choisi d'améliorer l'équipement informatique de l'école et décidé d'intégrer un columbarium et un jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière. Nous souhaitons également entamer des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes tout en saisissant des opportunités de subventions. En ce qui concerne l'éclairage public, des études ont été menées afin d'effectuer des travaux de modernisation du réseau de lampadaires mais aussi afin d'apporter des points lumineux aux endroits mal éclairés du village. Nous sommes en pleine réflexion sur ce sujet car l'investissement est très important bien que notre commune en ait grandement besoin !

Je tiens à remercier les Serbonnois pour leur patience concernant les problèmes liés à la déviation causée par les travaux du pont de Pont-sur-Yonne. Grâce à la requête commune des maires de Vinneuf, Courlon et Serbonnes présentée à l'occasion d'une intervention à la préfecture, une présence de la gendarmerie a été instaurée afin de diminuer le trafic. Cependant celui-ci est resté bien trop conséquent pour notre réseau routier. Après de multiples discussions, nous avons obtenu pour 2022 la réfection complète de la rue du maréchal Leclerc et de sa structure.

En ce qui concerne la CCYN, je pense que beaucoup d'entre vous ont entendu parler du BAN. Le BAN, Bassin d'Apprentissage de Natation, dossier compliqué pour lequel nous avons fait entendre la voix de Serbonnes, puisque nous ne pouvons pas cautionner la façon dont les choses semblent vouloir se dérouler. Un projet de bassin d'apprentissage sur celui de Pont-sur-Yonne a été engagé avec une enveloppe de travaux de 96 400 € HT, votée en mars 2020 par la précédente mandature.
Ce bassin aurait été complémentaire au bassin de Serbonnes. Au nombre d'enfants de la CCYN, cela parait tout à fait logique et nécessaire. Mais lors de la réunion de la CLECT avec les nouveaux élus, le projet n'était plus de 96 400 euros mais de 540 410 euros HT. Nous avons donc fait part de notre incompréhension, mécontentement et du manque de clarté de ce dossier. Nous avons voté contre la répartition de cet investissement sur les communes au sein du conseil municipal.
À la suite des divers débats, nous avons demandé qu'une étude soit réalisée sur la piscine de Serbonnes. Le président de la CCYN l'ayant refusé, nous avons décidé de travailler avec nos élus, le département et d'autres institutions afin de rencontrer avec les Maires alentours adhérant à notre élan, les élus de la CCAS et les responsables du Patrimoine CCAS.
Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Le 25 mai est pour nous une date d'anniversaire, un an de mandat, un an de projets, d'investissement et que d'événements ! Regardons demain, soyons positifs, rappelons-nous que nous avons la chance d'être là et en plus la chance d'être à Serbonnes. Soyons tolérants, respectueux de l'autre, de nos voisins et vivons heureux à Serbonnes !

Amis Serbonnois, je vous souhaite de très bonnes vacances estivales avec, je l'espère, une amélioration de la situation sanitaire qui nous permette un retour à une vie plus légère !

Le Maire Olivier MARTIN

Sommaire

	Pages
Photo de couverture : pendentif de pierre suspendu à la clé de voûte du sanctuaire à l'intérieur de notre église	4 à 8
La vie à Serbonnes	9 à 10
Présentation de la situation financière 2021 de votre commune	11
Le Cimetière communal	12
Travaux réalisés dans notre commune	13
Notre bibliothèque municipale	14
Le petit marché communal	15
Plan numérique pour notre école primaire	16
Suivi des personnes vulnérables	17 à 22
Le coin des écoliers de Serbonnes	23 à 28
Le coin des associations	29
Réveil Nature et la chouette effraie	30
Serbonnes avant/maintenant	31 à 35
Historiquement vôtre	36
Et le futur de notre église ?	37
Loisirs et nature : le bois du Faye	38
Littérature	39
L'actualité vue par Châpu	40 à 43
Informations pratiques	44
Quiz	45
Recette de cuisine	46
Etat civil/Réponses Quizz	47
Numéros utiles	48
Informations horaires Mairie/Bibliothèque Municipale/Bar/Paroisse	

LA VIE A SERBONNES

Le vendredi 18 décembre 2020 : Noël à l'école

Pour Noël 2020, les régles sanitaires ne permettaient pas au Père Noël de venir faire sa distribution de cadeaux à l'école de Serbonnes.

Après la décoration du sapin par les élèves, celui-ci a donc pu faire sa livraison dans la nuit du jeudi au vendredi 18 décembre. Les enfants ont été ravis de recevoir un livre ainsi qu'un petit goûter offert par la Caisse des Ecoles.

Le marché de Noël 2020 dans sa forme traditionnelle a été annulé en raison des règles sanitaires mais les enfants ont tout de même créé quelques décorations ainsi qu'un calendrier qu'ils ont pu rapporter chez eux. Des projets pédagogiques vont pouvoir être financés.

Le samedi 19 décembre 2020 : distribution des colis aux aînés Serbonnois

Ce samedi 19 décembre, les membres du CCAS ont distribué le colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans de la commune. Les bénévoles ont pris le temps de discuter dans le respect des gestes barrières et sans rentrer chez les gens. « Tout le monde était content de nous voir et très touché autant par le cadeau que par notre présence ».
Nous avons fait le choix de privilégier les produits locaux : un assortiment composé de jus de pommes, de confiture, d'une tablette de chocolat artisanal, d'une petite bouteille de vin, d'un pot de rillette, d'un pain d'épices, d'un pot de miel et d'un foie gras. Une petite carte avait été faite par les enfants de l'école de Serbonnes et beaucoup ont apprécié cette petite attention. Un total de 72 colis a été confectionné.

Le vendredi 8 janvier 2021 : galette des rois à l'école

Après avoir fabriqué des couronnes et réalisé la recette de la galette, il est temps pour nos petits écoliers de la classe de Mme Meunier de la déguster… Bon appétit !

Le vendredi 19 mars 2021 : Masques et crêpes pour fêter carnaval à l'école

Comme chaque année, les enseignants et enfants de l'école de Serbonnes « Les jardins d'Amandine » ont fêté carnaval.
Dans la matinée du vendredi 19 mars, les enfants ont participé à la préparation de la pâte à crêpes dans chacune des classes.
Puis l'après-midi, les enfants étaient invités à venir à l'école revêtus de leur plus beau déguisement.
Tous ont joué le jeu avec enthousiasme, princesses, pêcheur, clown et pirates … et bien d'autres encore, étaient au rendez-vous.
Les élèves ont réalisé également un Escape Game en mathématiques.

Chacun était réparti en équipe dans sa classe et 3 énigmes étaient à résoudre afin de trouver un code à 3 chiffres qui ouvrait un coffre au trésor. Celui-ci renfermait bonbons et petits lots offert en récompense par la caisse des écoles, dont les maîtresses remercient.
L'objectif de cette journée était que les élèves s'entraident, coopèrent et développent des stratégies en mathématiques, tout ça de manière festive !
Un goûter composé de crêpes et de jus de fruits offert par la coopérative scolaire a clôturé cette belle journée.

Le vendredi 26 mars 2021 : Le carnaval des grands à Courlon

Le carnaval de Courlon pour les CE2-CM1 et CM2 a eu lieu cette année le vendredi 26 mars.
Les enfants sont venus déguisés toute la journée s'ils le souhaitaient et même une enseignante s'est prise au jeu.
Avant la récréation du matin, les élèves ont défilé dans la cour avec des instruments de musique.
L'après-midi, les élèves de CE2-CM1 ont regardé un film « Le cirque » de Chaplin, pris un goûter et quelques jeux ont clôturé cette belle journée.
Les élèves de CM1-CM2 ont fait un concours de déguisement et pris un goûter offert par la coopérative scolaire.

Le samedi 27 mars 2021 : manœuvre des pompiers

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Sergines sont venus faire une manœuvre durant la matinée du samedi 27 mars à Serbonnes. Différents exercices étaient prévus pour la formation des jeunes : pompage d'eau avec déploiement des tuyaux au bord de l'Yonne et démonstration de coupes d'arbres au lavoir… Le site a été sécurisé et non accessible durant toute la durée de leur présence.

Le jeudi 1er avril 2021 :

Par une belle journée ensoleillée, enfants et maîtresses étaient costumés pour fêter le carnaval dans la joie et la bonne humeur le jeudi 1er avril à l'école maternelle de Courlon.
Pas de thème particulier mais de superbes costumes de fées, Indiens, superhéros, bricoleur, pompier, clown, zèbre…
Tous plus beaux et amusants les uns que les autres, ils ont partagé avec le personnel enseignant un moment riche en couleurs et en gaieté autour de jeux telle une kermesse.
Des goûters et jus de fruits avaient été apportés généreusement par les parents que l'on remercie chaleureusement.

Le lundi 5 avril 2021 : distribution de chocolats pour Pâques aux enfants Serbonnois

La chasse aux œufs traditionnelle n'a pu être organisée en raison des contraintes sanitaires. Il nous tenait à cœur de faire profiter aux enfants d'un moment de plaisir en cette période difficile et une distribution de chocolats a été organisée au domicile de chacun. Lors de l'inscription des enfants, nous avions lancé un petit challenge et certaines familles ont relevé le défi. Nous avons le plaisir de publier les photos des enfants qui ont accepté de faire la chasse aux œufs dans leur jardin avec les chocolats distribués. Merci encore !

Mila et Liam

Baptiste

Le samedi 8 mai 2021 : Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945

Selon les directives préfectorales, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a de nouveau eu lieu sans la présence de public en raison du contexte sanitaire.

Le Maire et ses conseillers ont déposé une gerbe de fleurs au Monument aux Morts et lu le texte officiel de la Ministre déléguée aux anciens combattants.

Présentation de la situation financière 2021 de votre commune

Qu'est-ce que le budget communal ?

Le budget d'une commune se compose de dépenses et de recettes.
La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir principalement des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, divers projets...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Une des recettes importantes : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Une des recettes les plus importantes pour une commune comme la nôtre est la DGF. Elle est une dotation de la part de la préfecture basée sur une multitude de critères permettant « d'équilibrer » les revenus entre communes. Pour Serbonnes, cette DGF est basse en comparaison des communes de mêmes strates.

	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Serbonnes	Département	Région	National
DGF	92	175	132	145

En comparaison avec une commune de la même strate du département, il nous manque donc 83 euros/habitant, ce qui représente un manque dans notre budget d'environ 50 000 euros.

De plus, cette DGF a fortement baissé depuis plusieurs années :

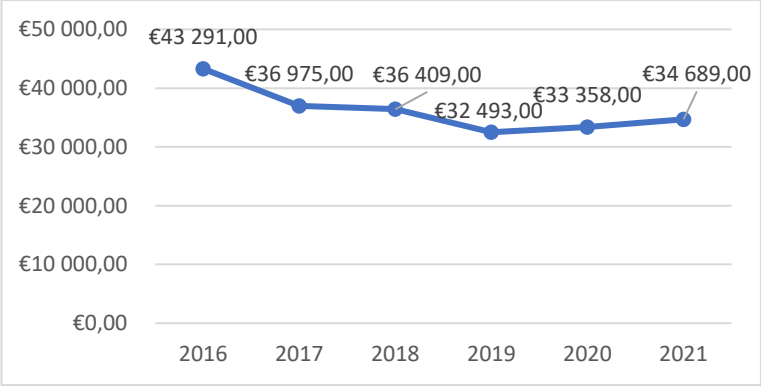

Nous avons écrit à la préfecture afin d'obtenir des explications ; leur réponse, trop évasive à notre goût, ne nous satisfait pas même s'ils nous expliquent que cette dotation n'est pas négociable.

Evolution de la CAF nette (Capacité d'Autofinancement)

Un élément très important qui montre la situation des finances de la commune est la CAF nette : Capacité d'Autofinancement nette. Elle représente la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses projets, une fois ses dettes remboursées.

En résumé, notre CAF nette est ce qu'il nous reste, après avoir payé toutes nos factures, tous nos emprunts, pour pouvoir investir et avoir des projets.

Avec une CAF nette négative, cela signifie que d'années en années, nous puisons dans nos réserves. Il va donc falloir trouver des politiques d'économies, de nouvelles rentrées d'argent afin de remonter cette CAF nette en positif, dégager de l'argent et pouvoir faire des investissements.

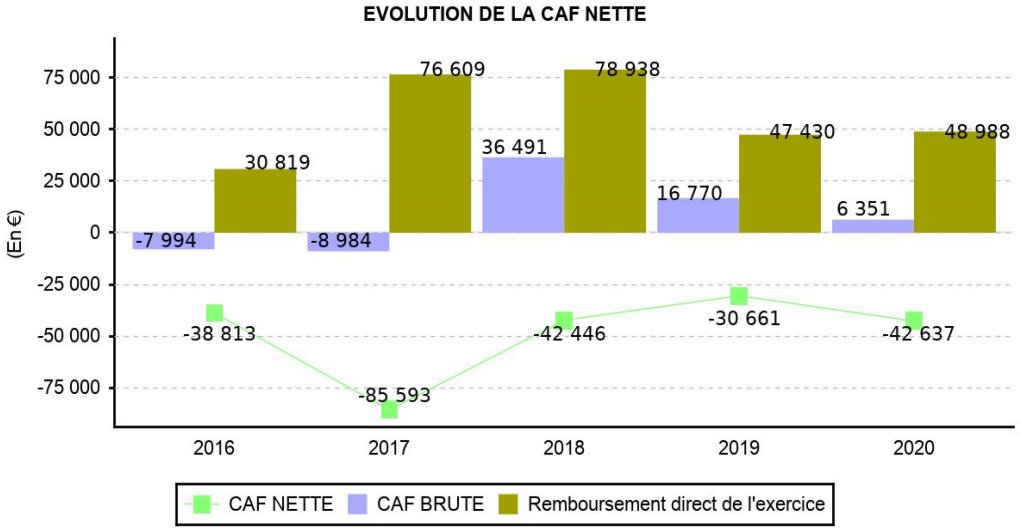

Il faut savoir qu'en 2020, nous avons serré le budget et contrôlé toutes les dépenses sans avoir fait d'investissement pour un résultat négatif de la CAF nette à – 42 637 euros. Les dépenses liées au COVID ont eu un impact très négatif. Nous avons fait venir le trésorier afin d'étudier avec lui les pistes de redressement de la situation de la commune.

Malgré cette situation, le trésorier nous félicite de la limitation des dépenses de 2020 et de notre politique d'économie. Nous pesons l'utilité de chaque dépense et chaque investissement pour garder le service nécessaire au bon fonctionnement de notre commune.

En 2021, avec le remboursement d'un emprunt qui se termine, les moyens mis en place afin d'effectuer des économies et des projets avec retour sur investissement telles que la gestion du chauffage de l'école, la rénovation énergétique de la salle des fêtes, nous devrions atteindre notre objectif d'une CAF proche de 0 et inverser la tendance.

Nous envisageons une rencontre avec la préfecture afin de leur expliquer notre situation et de voir avec eux comment ils peuvent nous aider. D'autre part, nous profitons de tous les appels à projets possibles afin de bénéficier d'aides pour toutes nos dépenses éligibles.

Taxes directes locales 2021

Lors de la séance du 10/04/2021, le Conseil Municipal a délibéré sur les taux de taxes foncières bâti et taxes foncières non bâti. Une augmentation de 2 % sur les produits fiscaux des 2 taxes a été votée, ce qui nous donne les taux suivants :

- Taxe Foncière bâti 34,23 %
- Taxe Foncière non bâti 44,99 %

LE CIMETIERE COMMUNAL

La haie de thuyas devant l'entrée de notre cimetière était très endommagée et était complètement dépérie. Malheureusement, toute la longueur était atteinte et condamnée. Il a fallu prendre la décision de couper l'ensemble et nos employés communaux ont passé une bonne semaine à éliminer toute cette masse de végétation.

Parallèlement, nous avons prévu dans notre budget de cette année l'installation d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Une étude a été faite et des devis ont été réceptionnés. Les travaux devraient être effectués avant la fin de l'année. Ci-après un exemple de configuration d'un colombarium associé à un jardin du souvenir qui pourrait correspondre à notre projet :

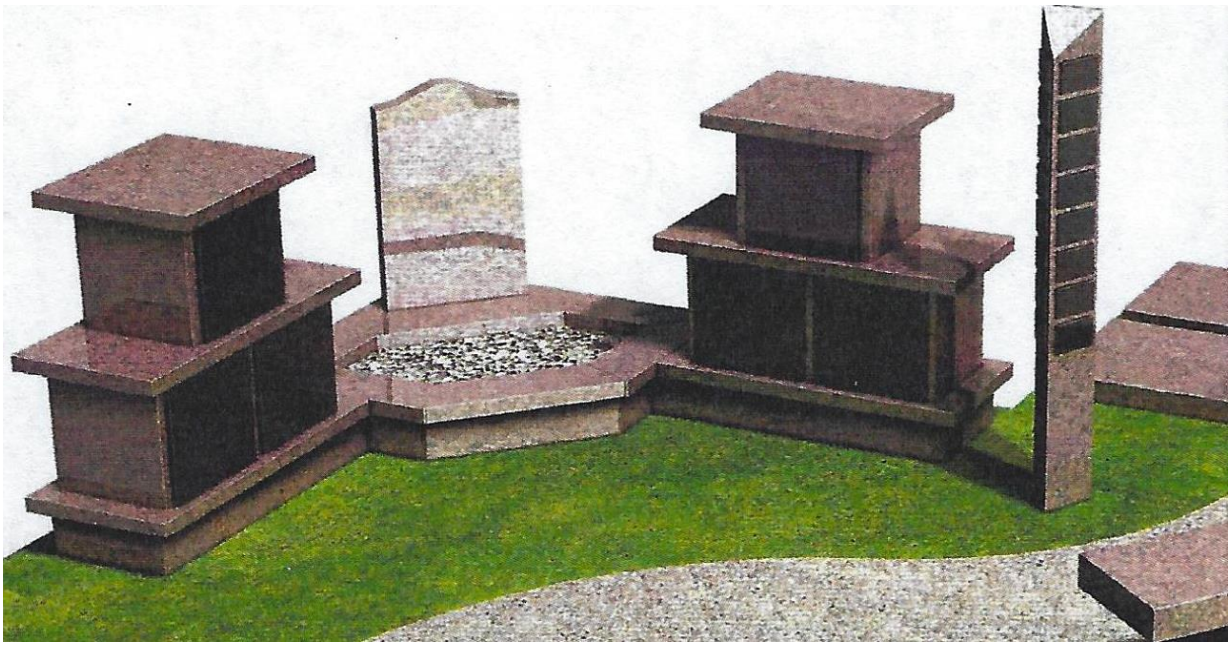

TRAVAUX REALISES DANS NOTRE COMMUNE

Le parking de l'école :

Le parking de notre école communale a été rénové et stabilisé.

Le lavoir :

Nos agents communaux ont nettoyé les branches des peupliers coupés en 2019 dans le chemin menant au lavoir.

Les bancs communaux :

Tous les bancs publics ont été démontés et repeints.

Rue de l'Yonne :

Trop de camions se retrouvaient rue de l'Yonne et faisaient des manœuvres dangereuses pour faire demi-tour. Un panneau a donc été rajouté pour leur signaler de ne pas s'engager au croisement avec la rue du Levant

NOTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nos bénévoles vous accueillent **tous les samedis de 10 heures à 12 heures**.

Nous tenons à remercier Marie-Claire Chariot, Hélène Serdin, Brigitte Lagache et Marie-Hélène Bellot de leur implication, du temps et de l'énergie consacrés à la gestion de la bibliothèque communale.

NOUVEAU : N'hésitez pas à consulter la liste des livres disponibles sur le site internet de la commune **www.mairie-serbonnes.com** dans l'onglet 'Services Municipaux' dernier paragraphe 'bibliothèque de Serbonnes' : cliquer sur le lien pour avoir accès à la liste des ouvrages.

Une boîte à idées est à votre disposition afin de nous indiquer vos souhaits de livres ou autres propositions.

Depuis le mois de mars, une formation de base a été suivie par une bénévole afin de pouvoir retrouver l'autonomie de notre bibliothèque. Les bénévoles étudient la possibilité d'ouvrir d'autres créneaux horaires. Un sondage sera réalisé à cet effet à la rentrée de septembre /octobre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés ! Il est également envisagé des animations dès que le contexte sanitaire nous le permettra.

Certains ne savent pas où se situe notre bibliothèque municipale. Son entrée se trouve à côté de la Mairie.

Afin de mieux la localiser, il est prévu d'installer une signalétique extérieure au-dessus du portail. Si certaines personnes ont des dons artistiques et des idées, n'hésitez pas à vous manifester pour la confection ! Elles seront les bienvenues.

Entrée

LE PETIT MARCHE COMMUNAL

Un de nos projets qui nous tenait à cœur a pu voir le jour grâce à l'investissement de notre équipe : un petit marché hebdomadaire le vendredi de 15 h à 19 h 00 à côté de l'église sur le terrain de pétanque a débuté le 9 avril avec 6 commerçants et n'a cessé de se développer depuis. Certains exposants sont présents toutes les semaines et d'autres viennent tous les quinze jours pour proposer une large gamme de produits : asperges, saucissons, fromages, olives et fruits secs, fruits et légumes bio ou variés, traiteur thaïlandais, traiteur réunionnais, traiteur avec accras et autres plats cuisinés, rôtisserie, chocolatier, apiculteur, huile d'olive artisanale et savonnerie, fleuriste, herboriste…

Au-delà du service apporté à nos administrés et habitants des villages alentours, cela redonne de la vie à Serbonnes et apporte de l'animation. Chacun est heureux de se retrouver et de discuter quelques minutes. Nous comptons sur vous pour venir à la rencontre des commerçants et maintenir cette activité marchande. Les commerçants se joignent à nous pour vous remercier de venir nombreux le vendredi et de les soutenir.

PLAN NUMERIQUE POUR NOTRE ECOLE PRIMAIRE

L'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Ces projets visent à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) et sont fondés sur trois volets :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources.

Le référent de l'Education Nationale de la circonscription s'est déplacé dans notre école communale en début d'année pour lister les besoins en numérique et étant donné le faible niveau d'équipements, elle devrait être éligible.

Il nous tenait à cœur de pouvoir faire bénéficier aux enfants de notre petite commune des mêmes moyens technologiques que d'une grande ville. Notre projet est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Au niveau du financement, l'Etat prend en charge 70 % du montant global et les 30 % restants sont à la charge de la commune.

SUIVI DES PERSONNES VULNERABLES

Une de nos premières actions lors de notre début de mandat en cette période sanitaire très compliquée a été de mettre en place un suivi des personnes vulnérables dans notre village.

Plusieurs conseillers ainsi que deux personnes extérieures bénévoles se sont proposés comme référents auprès de personnes âgées pour les aider et les accompagner dans leur quotidien en apportant les services suivants :

- Une écoute et contact téléphonique et/ou présentiel leur permettant de sortir de leur isolement et de tisser des liens

- L'achat de leurs courses ou médicaments

- Les prises de rendez-vous chez les médecins ou pour la vaccination COVID

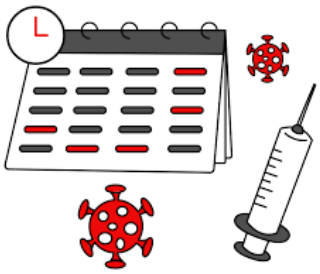

- Le véhiculage pour les rendez-vous médicaux pour les personnes isolées

Ce suivi a permis un renforcement des solidarités intergénérationnelles et favorisé de nouveaux échanges.

Plaisir d'écrire sur le thème des vacances…par la classe de GS-CP

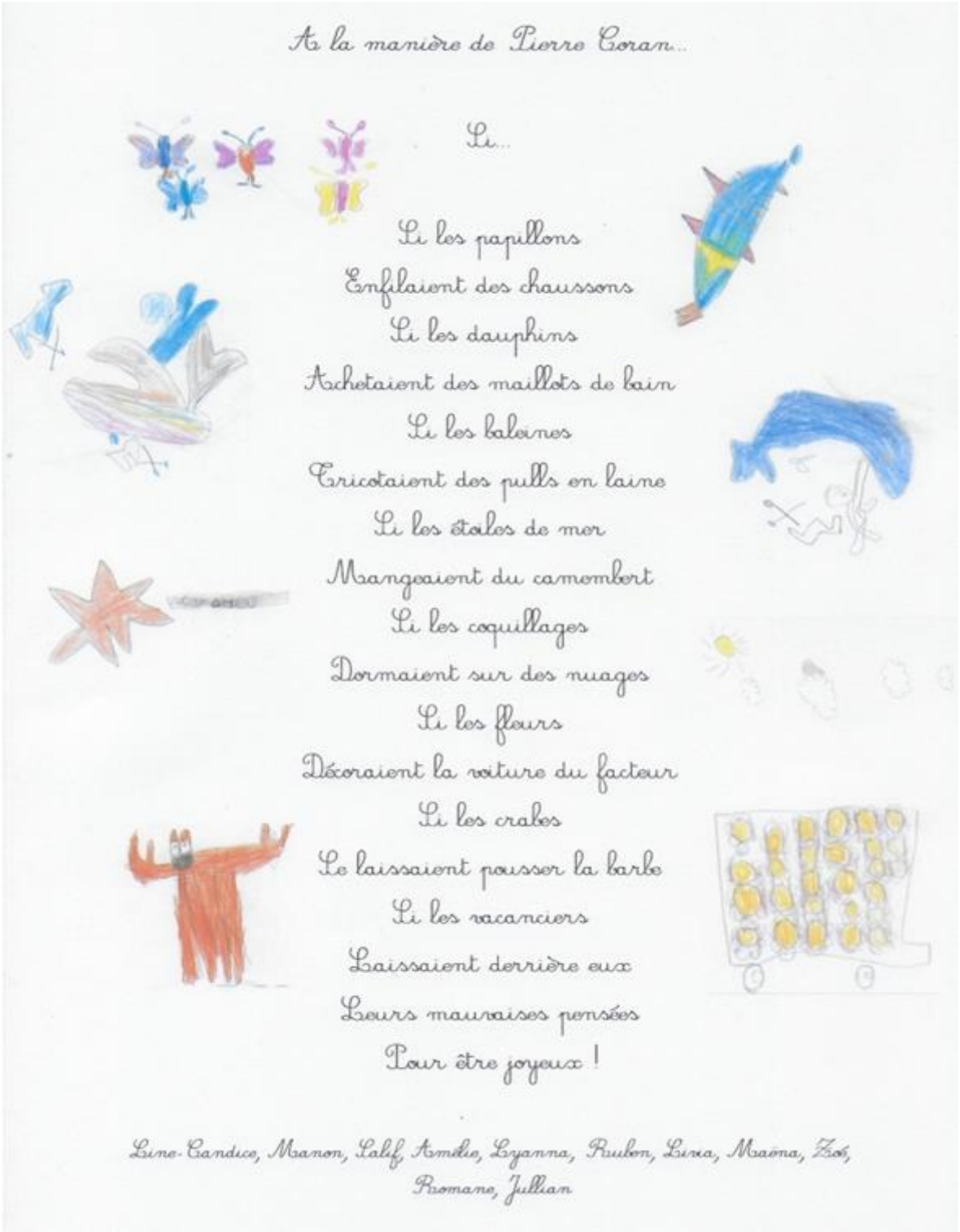

A la manière de Pierre Coran…

Li…

Li les papillons
Enfilaient des chaussons
Li les dauphins
Achetaient des maillots de bain
Li les baleines
Tricotaient des pulls en laine
Li les étoiles de mer
Mangeaient du camembert
Li les coquillages
Dormaient sur des nuages
Li les fleurs
Décoraient la voiture du facteur
Li les crabes
Le laissaient pousser la barbe
Li les vacanciers
Laissaient derrière eux
Leurs mauvaises pensées
Pour être joyeux !

Line-Candice, Manon, Lalif, Amélie, Lyanna, Ruben, Lina, Maëna, Zoé, Romane, Julian

Le poisson

par Azaron, Ihsan, Léa, Eflin, Jonathan

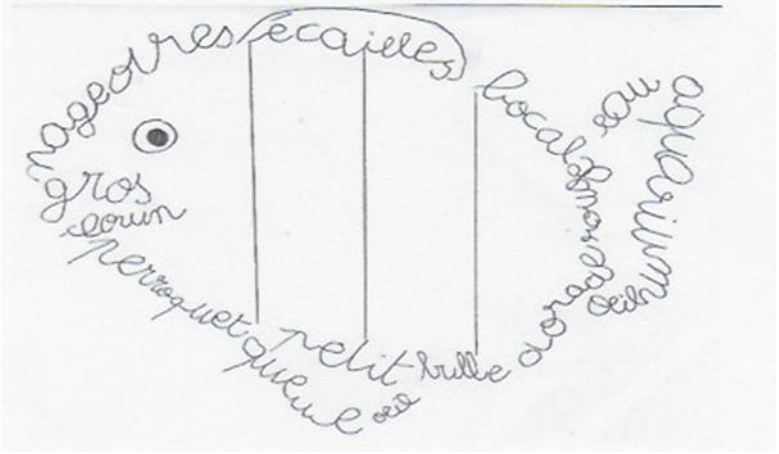

La valise

par Yanis, Océanne, Lohan, Héléna, Louis, Lucas

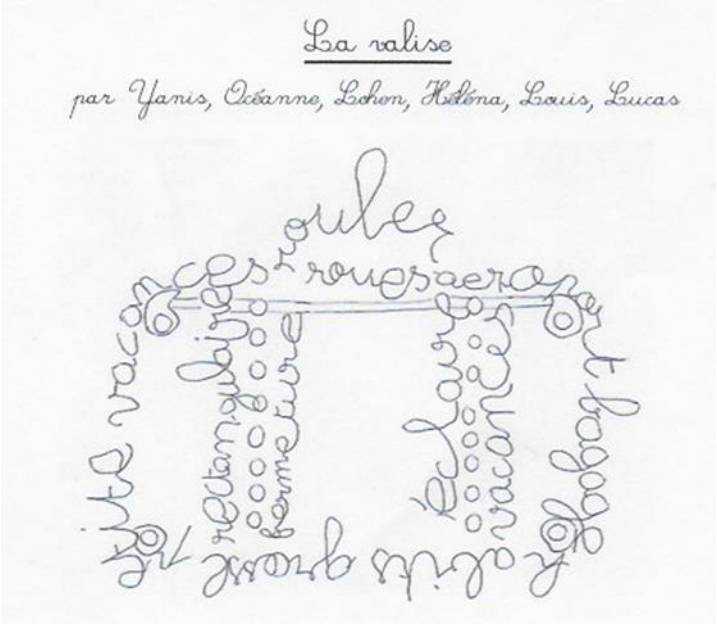

Le ballon

par Karel, Gabriel, Darina, Jeanne, Nolan

Plaisir de chercher… par la classe de CP-CE1

Devinettes des CP	Charades des CE1
Je suis un objet qui se met sur les yeux pour se protéger du soleil. Qui suis je ? Les lunettes de soleil Yanis et Ilhan	Mon premier est un objet avec une anse que l'on rempli d'eau. Mon second est une boisson produite par la vache. Mon troisième est le son du [y]. Mon tout brille dans le ciel. Le soleil Maya et Shaïnes
Je suis dans le ciel, je chauffe et je brille. Qui suis-je ? Lina et Thaïs	Mon premier est un plongeon raté. Mon second est le premier pronom personnel. Mon tout est un endroit où l'on peut se baigner. La plage Matilde et Patrick
Je suis un aliment. On me mange en été, je suis dans un cornet. Qui suis-je ? La glace Clara et Nina	Mon premier est le contraire de père. Mon tout est un endroit où l'on se baigne. La mer Aurélien et Yléona
Je suis un endroit pour nager en intérieur. Qui suis-je ? La piscine Leïla et Liya	Mon premier est la première syllabe du mot « glaçon ». Mon second est la première syllabe du mot « cerise ». Mon tout est un aliment. La glace Clélia et Séléna
Je suis un endroit où l'on passe ses vacances en tente ou en mobil-home. Qui suis-je ? Le camping Nathan et Angélo	Mon premier est un poisson que l'on trouve en boîte de conserve. Mon second est le son de la première lettre du prénom Gabin. Mon tout est une chaussure que l'on porte l'été. La tong Gabin et Emeric
Je suis un objet qui nous protège du soleil et qui ressemble à un parapluie. Qui suis-je ? Le parasol Valentin et Maéron	Mon premier est un oiseau noir et blanc. Mon second sert à couper du bois . Mon troisième est un petit mot de négation qui accompagne … pas. Mon tout sert à me baigner. La piscine Corentin et Kesley
Je suis une chaussure qui passe entre les doigts de pied. Qui suis-je ? La tong Jenny et Kenzakie	

Plaisir de jouer … par la classe de CE1

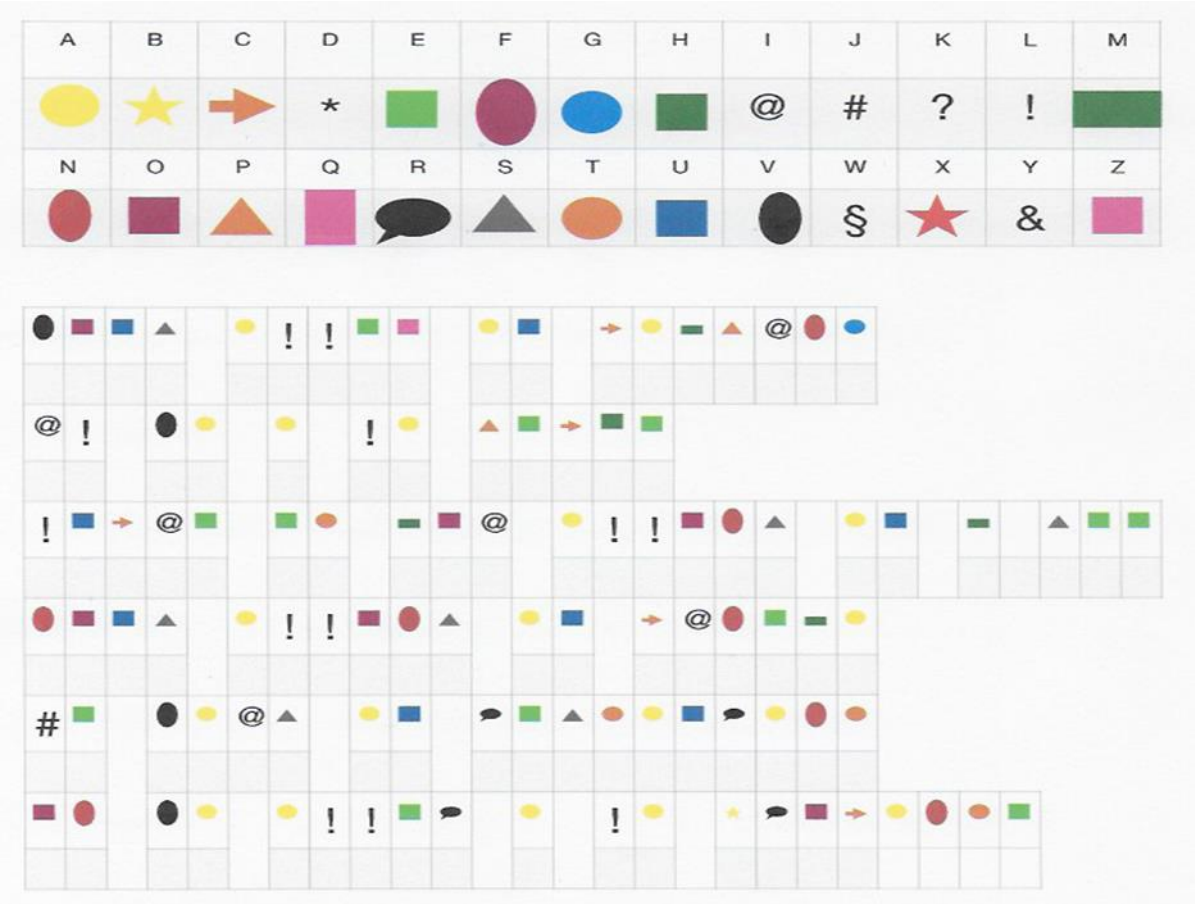

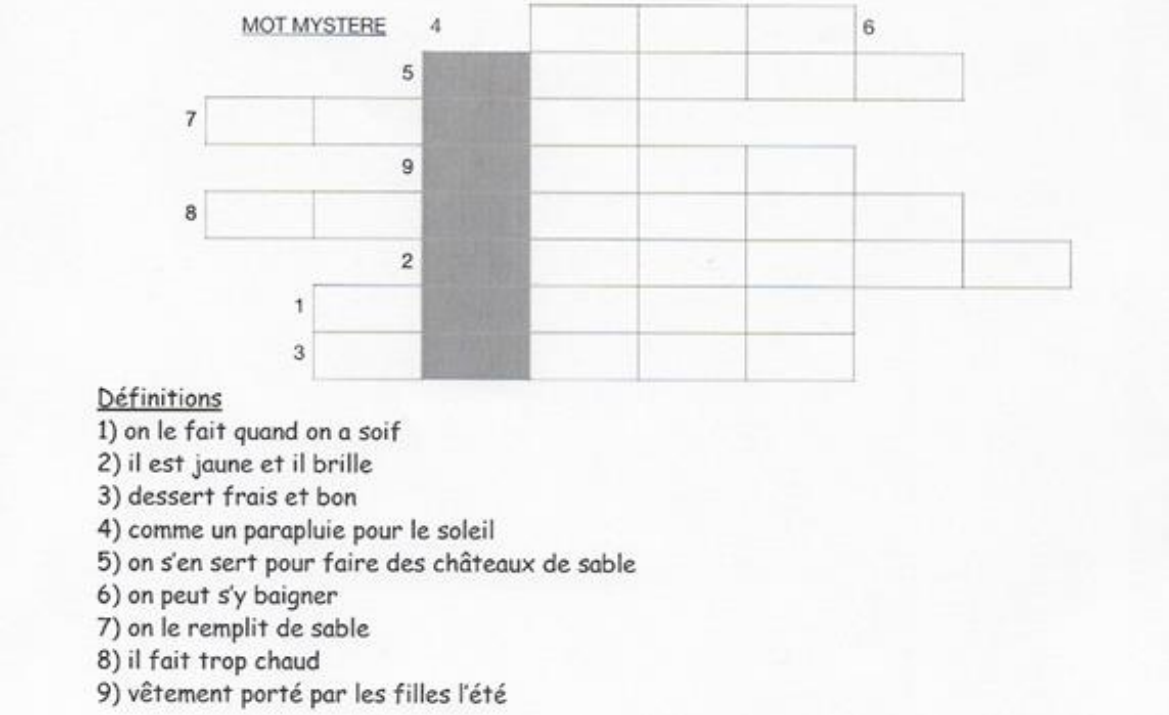

Définitions

1) on le fait quand on a soif
2) il est jaune et il brille
3) dessert frais et bon
4) comme un parapluie pour le soleil
5) on s'en sert pour faire des châteaux de sable
6) on peut s'y baigner
7) on le remplit de sable
8) il fait trop chaud
9) vêtement porté par les filles l'été

A	Z	Y	J	O	U	E	R	H	A	R	V	E	L	O	J	I	Z	U
I	V	X	W	B	R	I	P	A	E	P	A	P	O	U	O	P	T	T
J	E	I	E	G	N	D	Q	G	T	T	L	V	T	P	R	I	R	O
A	L	R	F	Y	E	A	N	U	F	Q	F	P	M	P	S	S	O	B
C	W	A	P	U	H	O	N	W	R	C	L	V	P	L	H	C	T	O
U	L	O	W	O	L	R	N	O	K	O	B	D	U	O	L	I	T	G
Z	H	V	R	L	Q	B	U	O	P	J	O	K	G	D	K	N	I	G
Z	Y	L	A	P	B	O	X	B	G	B	I	K	Y	G	L	E	N	A
I	I	S	O	D	E	U	D	Z	U	O	R	U	D	K	A	T	E	N
T	H	G	B	Y	K	A	T	Z	F	U	E	U	H	H	N	U	T	D
R	E	P	O	S	E	R	Y	E	T	R	R	J	G	U	J	E	T	L
T	R	A	N	S	A	T	U	M	N	E	Y	H	B	Y	U	J	E	O

Mots mêlés

jouer - piscine - s'allonger - vélo - trottinette - boire - reposer - transat - jacuzzi - toboggan

MOTS COUPES

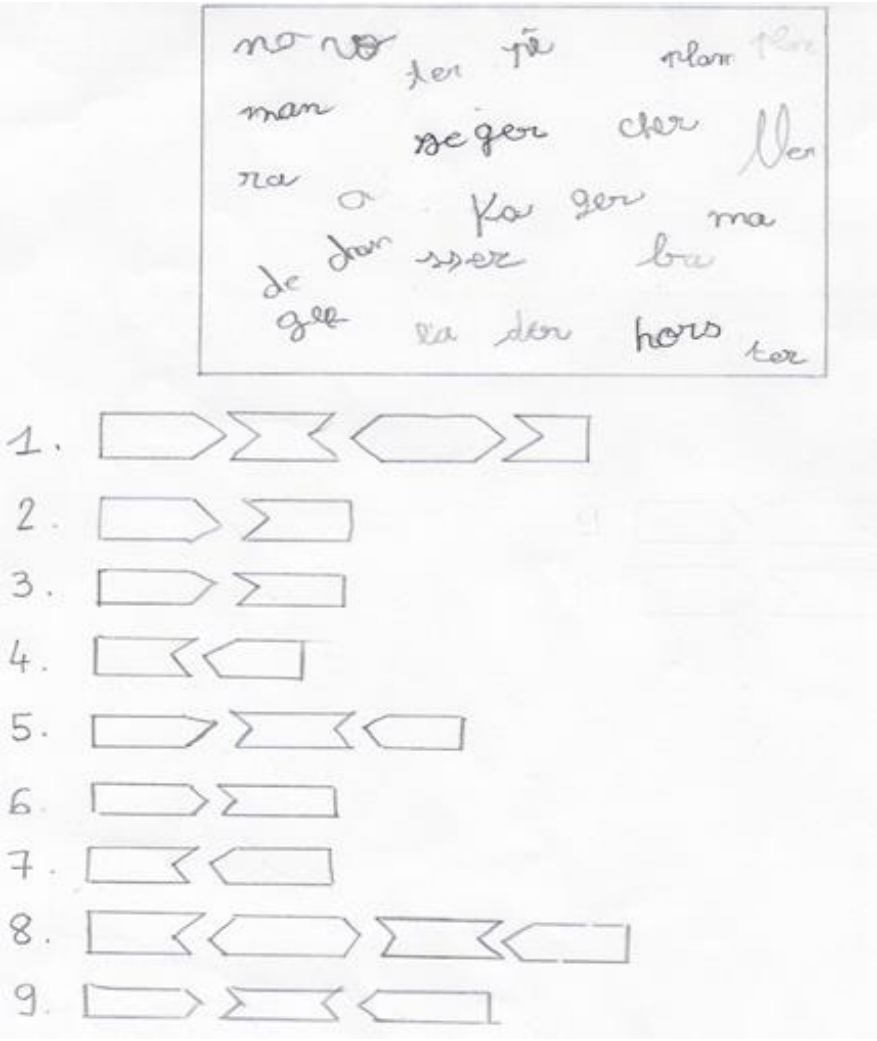

MOTS CROISES

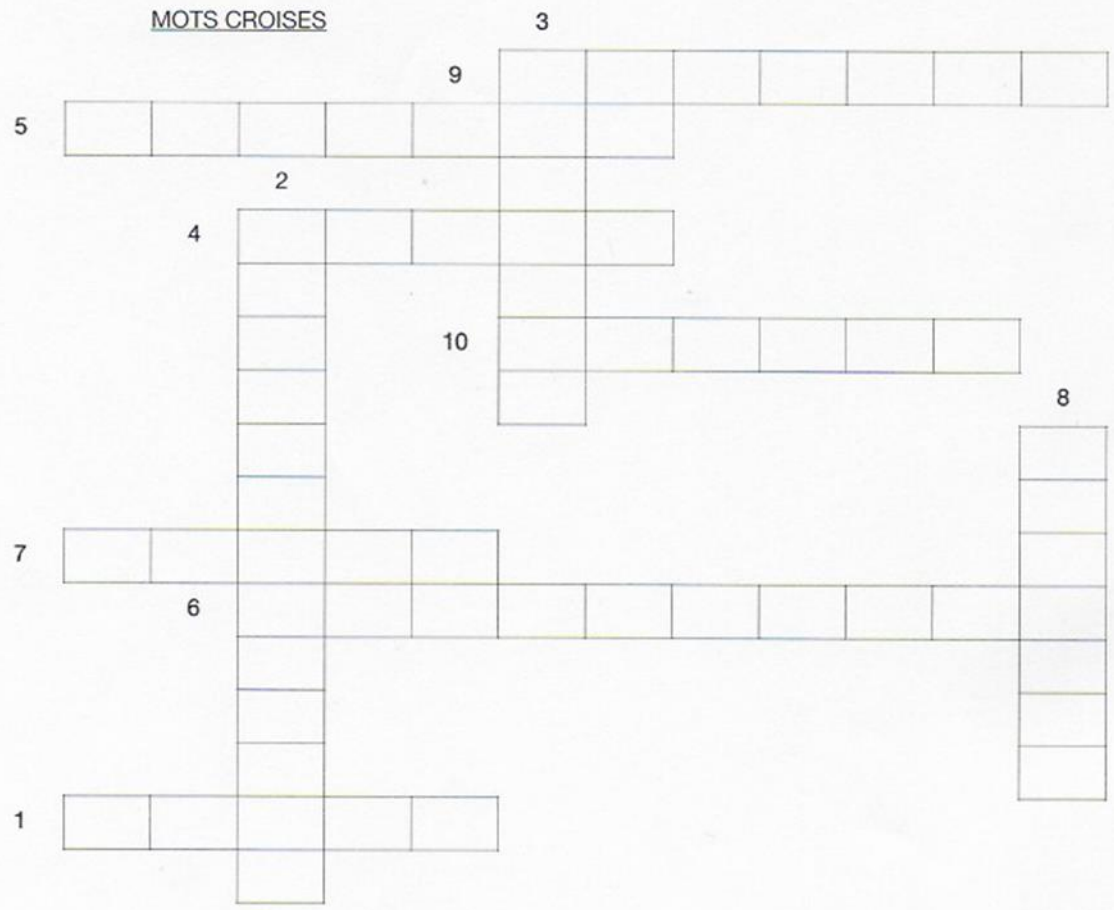

Définitions

1) crustacé rouge ou orange qui a des pinces
2) synonyme de faire de l'équitation
3) c'est un animal d'eau à 8 pattes
4) on les cueille et ça sent bon
5) animal qui nage, saute dans l'eau et crie
6) il est blanc et on le prend à la plage
7) c'est de toute sorte de couleur et ça se mange
8) animal qui vole près de la mer et qui crie
9) animal qui vit dans l'eau, dans la mer comme dans un bocal
10) animal marin aux dents pointues

LE COIN DES ASSOCIATIONS

L'avenir Serbonnois

Depuis le mois de mars 2020, 6 associations dont la nôtre 'l'Avenir Serbonnois' n'ont plus accès à la piscine de la CCAS de Serbonnes (cause COVID). Nos maîtres-nageurs ont été pris en charge par notre association et l'aide à l'activité partielle mise en place par le gouvernement.

La CCAS nous a indiqué que la réouverture de l'activité était mise en sommeil. Actuellement, nous n'avons aucune précision et quelques doutes quant à la réouverture !!!

Ce n'est pas notre Communauté de Communes qui va nous rassurer, ayant elle-même arrêté leur service Sport pour Tous (service permettant aux enfants des écoles d'accéder à la piscine de la CCAS de Serbonnes et proposant à leurs adhérents aquabike, aquagym et nage libre).

Quand on pense au potentiel de ce Centre avec piscine, restauration et couchages placés à côté de la future voie verte partant de la capitale et se dirigeant vers des destinations européennes, les différentes réunions entre CCYN et CCAS n'ont servi à rien. Verrons-nous bientôt une friche remplacer ce lieu ? Quel gâchis !!!

Bien que la piscine de la CCAS de Serbonnes soit privée, qu'elle date des années 60, elle existe et bon nombre d'enfants des écoles, de personnes et d'associations de notre communauté l'ont fréquentée : malheureusement, le bassin d'apprentissage de Pont/Yonne ne pourra jamais remplacer une piscine de 25 mètres et surtout jamais remplacer ce Centre.

Ne serait-il pas judicieux d'ouvrir un réel débat avec le propriétaire, qui depuis des années tire la sonnette d'alarme !!! tout en ne s'engageant pas véritablement !!! Ne serait-il pas important de mieux répartir les piscines sur le département, voire sur la région afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants et de personnes d'accéder à ce loisir indispensable à la santé de tous.

Gérard Flahaut

La Société de Chasse

Et voilà, la saison de chasse s'est terminée le dimanche 28 février. Malgré les conditions sanitaires, la nécessité de prélèvement compte tenu de la population grandissante de sangliers et de chevreuils, les sociétés de chasse ont pu organiser au mieux les battues permettant de réguler les populations.

Le bilan des prélèvements est le suivant :

- 5 chevreuils
- 3 sangliers

Pour rappel, l'attribution des bracelets pour la saison 2020/2021 était au total 5 bracelets de chevreuil et 3 bracelets de sanglier sur le territoire de Serbonnes.

L'ensemble des prélèvements a été fait. Nous remarquons une augmentation de la population des sangliers ainsi que des chevreuils mais plus légère.

Toujours dans l'objectif de faire connaître la chasse, nous voulions aborder les grands principes de sécurité lors des actions de chasse.

2) <u>Les règles de sécurité de base :</u>

- L'arme n'est transportée dans un véhicule que déchargée et démontée ou déchargée et placée sous étui.

- L'arme n'est chargée que lorsque le chasseur est en instance de tir. Le reste du temps, l'arme est déchargée et ouverte, on ne charge donc pas par principe dès qu'on quitte la voiture. Une arme fermée est toujours considérée comme chargée, l'arme doit donc être cassée ou la culasse en arrière.

- On décharge son arme à chaque fois qu'on est en situation d'instabilité (passage d'obstacles) et en présence d'autres personnes (regroupement de chasseurs, contrôle par services de police…), sauf lors de la gestion d'un « ferme ».

- Le tir ne se fait jamais à hauteur d'homme, ni sans s'être assuré que la zone balayée par les canons est déserte et sans risque.

- On ne tire jamais au travers d'une haie ou d'un buisson.

- Le tir doit être fichant et respecter l'angle de 30° par rapport à toute zone à risques. Attention aux ricochets sur tout support et avec toutes munitions.

<u>2) Les consignes de sécurité obligatoires (quel que soit le mode de chasse) :</u>

- Il est interdit de tirer avec des armes à feu sur les routes et chemins publics, sur les voies ferrées ou dans les emprises ou enclos dépendant des chemins de fer.

- Il est interdit de tirer en direction ou au-dessus de ces routes, chemins ou voies ferrées.

- Il est interdit de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports.

- Il est interdit de tirer en direction des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin) ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports.

- Le tir à bord ou à l'aide d'un véhicule à moteur ou à l'aide de chevaux est interdit.

- Tout poste de tir aménagé ne pourra être utilisé ni installé à moins de 100m d'un territoire de chasse voisin, sauf accord du propriétaire du fonds voisin et du détenteur du droit de chasse si le propriétaire a cédé son droit. Ne sont pas concernés les aménagements destinés exclusivement à la chasse en battue et dont la hauteur est inférieure à 2m au plancher.

3) Les consignes de sécurité pour la chasse collective • Les Obligations :

- Les battues doivent être signalées par des panneaux indiquant qu'une action de chasse est en cours. Les panneaux doivent être placés à l'entrée de chaque voie d'accès aux parcelles chassées, rurales, vicinales et forestières, ouvertes à la circulation publique.

- La pose de panneaux triangulaires temporaires (type AK14 pour la taille et la couleur) signalant la battue est obligatoire, dans les deux sens de circulation, sur les routes départementales ou nationales traversant le lot de chasse concerné par la battue.

- Le port visible du gilet, de la chasuble ou de la veste de couleur rouge ou orange, ou orange camouflage, est obligatoire pour les postés, les rabatteurs et les accompagnateurs, en chasse collective en milieu boisé pour tout gibier, et en plaine pour le grand gibier. *

- La tenue d'un registre de sécurité avec émargement de tous les participants (chasseurs ET accompagnateurs) est obligatoire.

Le bureau se réunit le vendredi 4 juin pour solder la saison et préparer la prochaine. Ce sera le temps de revoir le règlement, valider les cotisations et les règles d'invitation.

A année particulière …
interventions particulières et réinventées !

A défaut de pouvoir se réunir lors de nos interventions habituelles
(La chasse aux œufs, Kermesse, brocante, etc…)
Cette année la Caisse des Ecoles a dû s'adapter
et travailler dans « l'ombre » !!!!

Comme tous les ans, nous avons participé aux achats des cadeaux
et du goûter pour le Noël de nos petits Serbonnois.

Nous avons également fait don aux maitresses de 80 lots
afin qu'elles puissent faire un jeu Escape Game Mathématique
lors de leur après-midi carnaval du 19 mars.

Toujours dans un but d'accompagner nos petits loups,
nous avons participé dans l'achat informatique
du super projet numérique mené par nos maitresses d'école.

Avec l'aide de l'équipe municipale, nous avons également pu réinterpréter
selon les directives de notre Etat notre « chasse aux œufs »
en livrant directement aux enfants inscrits (79 petits loups inscrits)
un œuf surprise de Pâques
(confectionné par l'équipe de la caisse des écoles)
à la porte de leur maison selon les gestes barrières.

Nous espérons que l'année prochaine sera plus sereine
et que nous pourrons retrouver nos rencontres conviviales.
En attendant ces jours meilleurs,
nous vous souhaitons de prendre soin de vous tous.

La Caisse des Écoles de SERBONNES

CVTCA (luttons ensemble contre la méthanisation)

Depuis près d'un an, un projet controversé d'implantation d'une usine de méthanisation sur le territoire de notre commune nous a tous beaucoup inquiétés. Ce projet a mobilisé contre lui la quasi-unanimité : le conseil municipal, emmené par notre maire, Olivier Martin, a immédiatement voté contre ; la population serbonnoise s'est fédérée autour d'une opposition nette et déterminée. Cette usine aurait été dangereuse pour l'environnement, attentatoire à nos sites, nos paysages, notre patrimoine, notre cadre et notre qualité de vie. Personne n'en voulait !

Le collectif Rime-Serbonnes qui s'était spontanément créé pour coordonner les initiatives, s'est appuyé sur une association existante, la CVTCA, pour avoir les moyens d'attaquer en justice le projet d'usine et alerter les pouvoirs et l'opinion publics.
Créée en 2009, à Courlon-sur-Yonne, l'association CVTCA (Contre Vent sur les Terres Courlonnaises et Alentours) avait déjà obtenu l'abandon d'un projet d'implantation d'un parc éolien. Grâce à ce cadre juridique, nous avons pu récolter des fonds et nous tenir prêts pour un éventuel procès. Parce qu'elle lutte pour l'environnement et le patrimoine, l'association CVTCA a été déclarée d'utilité publique, permettant ainsi aux donateurs de bénéficier d'abattements fiscaux.

Le combat a pu alors s'organiser.
Le premier à nous apporter son soutien a été le maire de Pont-sur-Yonne, mettant à notre disposition un stand sur son marché où nous avons pu alerter les villages voisins. Pendant des mois, une incroyable équipe qui a compté jusqu'à vingt-et-une personne, a créé plus de trois cents banderoles, installées sur nos maisons, nos clôtures. Drôles, sympathiques, engagées mais jamais agressives, superbement réalisées, elles ont attiré l'attention de façon spectaculaire sur notre village. Jean-Claude Clergial – plus connu sous son nom de dessinateur : Châpu – a illustré toute l'histoire de notre combat, avec son humour caustique, son regard décalé et le talent que tout le monde lui connait. Grâce aux réseaux sociaux, nous avons sans relâche interpelé les acteurs et les pouvoirs publics.
Nous nous sommes coordonnés avec d'autres associations, partout en France, pour bénéficier des expériences de chacun. Les expertises des Serbonnois et Serbonnoises ont été sollicitées : juridiques, techniques, géologiques, écologiques, historiques, patrimoniales… Tout le monde dans le village s'est investi. Le dossier que nous avons collectivement construit est solide et très documenté.

Les restrictions liées au Covid ne nous ont malheureusement pas permis de poursuivre nos réunions hebdomadaires où vous étiez très nombreux à venir, ni de réaliser toutes les manifestations ou évènements que nous avions imaginés. Mais la dynamique était enclenchée. Un comité de pilotage composé du bureau exécutif de l'association, soutenu par certains adhérents ultra-actifs, a continué à se réunir toutes les semaines, souvent en Visio- conférence, et a multiplié les interventions et les communications.

La presse s'est intéressée à nous. Notre députée, Michèle Crouzet, est venue nous apporter son soutien qu'elle a renouvelé publiquement, fédérant autour d'elle d'autres élus locaux et particulièrement les maires de Serbonnes, mais aussi de Sergines, Courlon et Michery. Cette aide a été déterminante. Qu'elle en soit remerciée. La Confédération Paysanne partage notre analyse et s'est également positionnée contre cette implantation. Cette convergence de points de vue marque notre détermination commune à ne pas dévoyer l'agriculture et à assurer ensemble un développement harmonieux de notre territoire.

Banderole par Elisabeth Poidevin et l'atelier banderole

Début mai, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet est officiellement suspendu, et serait même abandonné selon certaines déclarations orales. Mais nous resterons vigilants et mobilisés tant que cet abandon définitif ne sera pas confirmé.

Même si cela devait être le cas, comme nous l'espérons tous, la CVTCA entend anticiper. Des projets comme celui-là peuvent renaître demain, ici ou ailleurs, juste à côté. Si une telle usine devait être construite à Michery, à Sergines, ou à Villemanoche, par exemple, nous serions, nous aussi, très fortement impactés, à Serbonnes. C'est pourquoi la CVTCA souhaite élargir son champ d'action par un changement de ses statuts afin d'avoir les moyens juridiques d'intervenir sur tout projet qui, dans notre région, contreviendrait à l'intérêt des Serbonnois et des Serbonnoises.

Nous avons besoin de tout le monde !
Plus nous serons nombreux au sein de l'association, plus nous aurons de poids pour lutter contre les atteintes à nos territoires.
Rejoignez-nous, pour Serbonnes, pour le Sénonais, pour vous, pour vos enfants, pour l'avenir.

association.cvtca@gmail.com

Compte Facebook : Non à un site de méthanisation sur Serbonnes et ses alentours
Compte Twitter : NSerbonnes
Compte Instagram : @nonmethanisationserbonnes
Adresse postale : CVTCA, 62 rue du Maréchal Leclerc, 89140 Serbonnes

RÉVEIL NATURE ET LA CHOUETTE EFFRAIE

UNE CHOUETTE, UN CLOCHER

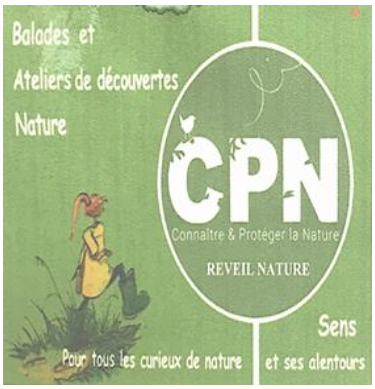

L'association CPN Réveil Nature, est une association créée en 2015 par Mr Didier Duchesne. A travers des sorties éducatives, cette association nous apprend à protéger la nature et les animaux en voie de disparition comme la chouette effraie.

Pourquoi l'appelle-t-on Chouette effraie ?

Car elle a un cri qui fait peur, selon tous ceux qui l'ont entendu et comme elle dort le jour et va chasser la nuit, on entend son cri seulement dans le silence de la nuit ce qui le rend encore plus effrayant. Pourtant la chouette effraie est belle, avec sa tête blanche. On l'appelle d'ailleurs aussi La Dame Blanche.

Pourquoi la chouette effraie est-elle une espèce en voie de disparition ?

-D'abord, elle ne trouve pas assez de nourriture, car elle ne mange pas de graines mais des rongeurs comme les campagnols, souris, le plus souvent qui sont de moins en moins nombreux

-Ensuite, comme elle vole le plus souvent bas et sur les bords de route, elle peut entrer en collision avec les voitures la nuit

-Enfin, elle ne trouve plus d'endroit où nicher : elle aime particulièrement, outre les troncs d'arbre, les endroits dans des habitations comme les greniers, les granges, les combles des églises, les clochers qui sont de plus en plus protégés.

Comment favoriser sa reproduction ? L'association CPN Réveil Nature veut lui redonner la possibilité de nicher : elle propose de poser un nichoir dans les clochers des communes de l'Yonne Nord. Elle a déjà posé 25 nichoirs dans la région. Mais il faut attendre souvent de 1 à 5 ans pour qu'une chouette vienne dans le nichoir. Mais, quand la chouette a trouvé son nichoir, elle n'en change plus pendant plusieurs années.

Elle fait 1 à 2 nichées par an en fonction de l'abondance de nourriture qu'elle trouve. Par nichée, elle couve 5 à 8 œufs.

La chouette effraie avale sa nourriture, souvent des rongeurs d'un seul trait puis elle rejette des pelotes, les pelotes de régurgitation, qui sont faites des matières indigestes comme les petits os des rongeurs.

La chouette effraie est utile car elle permet de réguler de façon naturelle la population des rongeurs.

CPN Réveil Nature propose des animations dans les écoles des communes qui sont favorables à l'implantation d'un nichoir dans le clocher.

Ève Janot

SERBONNES AVANT/MAINTENANT

Redécouvrons notre village au fil du temps avec ses rues et bâtiments dans le passé comparé à aujourd'hui. Contrastes saisissants garantis !

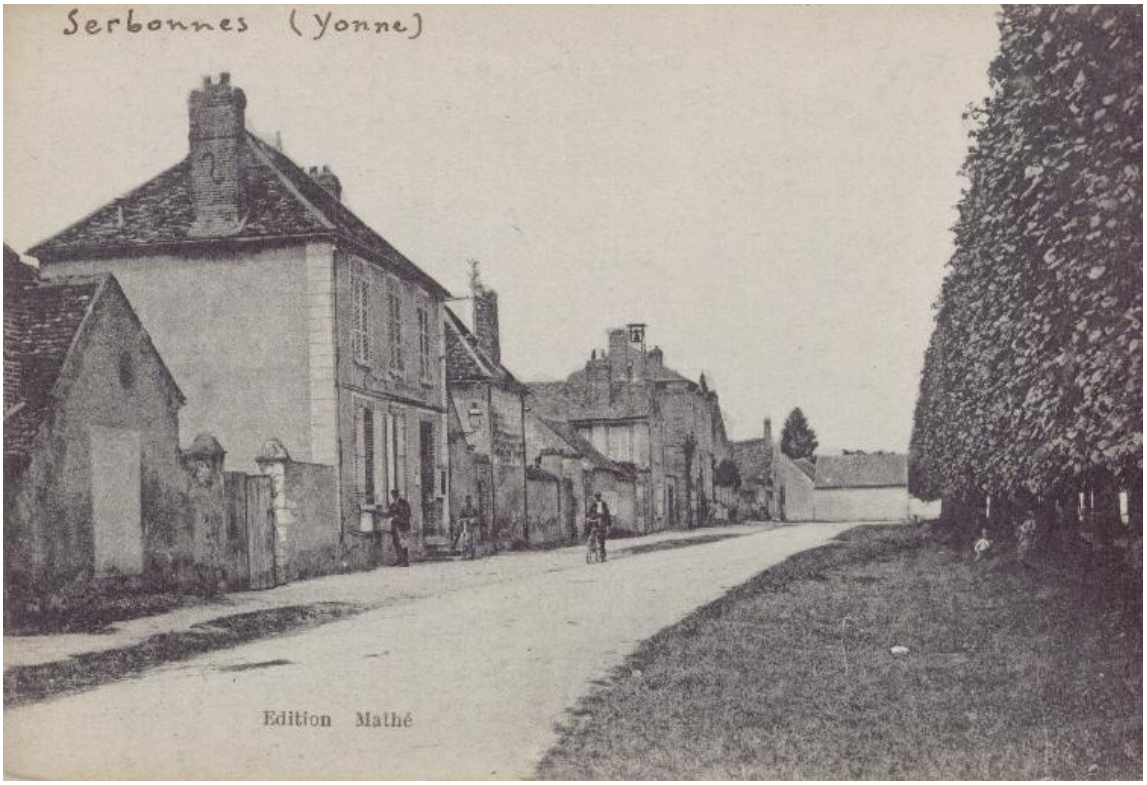

Historiquement Vôtre

ÉGLISE SAINT VICTOR

L'église de Serbonnes, tout comme la plupart des édifices religieux implantés dans une commune rurale, est située au cœur du village.
Elle a une longue histoire qui accompagne l'histoire de Serbonnes et s'inscrit même dans l'histoire de France.
Depuis 1905 (loi de séparation de l'église et de l'état) elle est la propriété de la commune ; depuis 1926, son chœur, son transept, et plusieurs dalles, sculptures et statues sont les seuls biens de Serbonnes inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

1) L'église que Jacques Clément a connue :

Pourquoi commencer par Jacques Clément ? Parce que ce moine, en assassinant Henri III dernier roi de la lignée des Valois, le 1 août 1589, a joué un rôle important dans l'histoire de France. Il est né et a grandi à Serbonnes, en face de l'église, avant d'être fanatisé par les extrémistes de la ligue catholique. L'histoire de la famille Clément, qu'on peut retrouver dans les archives de notre commune (1), a peut-être aussi joué un rôle dans le geste de Jacque Clément. Après l'assassinat de Henri III, pendant des années, des ultra-catholiques sont venus à Serbonnes se recueillir devant la maison de Jacques Clément, en face de notre église, en hommage à son geste. Ainsi Jacques Clément, régicide au nom de Dieu (2), a changé le cours de l'histoire de France, en accélérant ce qu'il voulait éviter : l'avènement de Henri IV, qui était encore protestant, premier roi de la dynastie des Bourbons. Cette transition sanglante entre Henri III et son cousin Henri IV a été le tournant qui a mis un terme à la sombre période des guerres de religion.

L'historien de Serbonnes, Marcel Le Clère (3) fait remonter le début de l'édification de notre église vers 1320, à une époque de prospérité relative, avant les débuts de la guerre de 100 ans qui en aurait fait arrêter la construction. D'après les documents des monuments historiques, la construction aurait repris au 16 -ème siècle.
M Le Clère signale que le grand pendentif de pierre, de style renaissance, qui fait l'originalité de notre église par rapport à toutes les autres églises de la région, a été mis en place en 1572 ! Tout indique donc que le moine Jacques Clément, né en 1564, a bien été contemporain du cœur et du transept, maintenant inscrits au patrimoine des monuments historiques. C'est la seule trace encore visible de cette période qui, comme le dit Marcel Le Clère, a fait passer notre village dans la grande histoire.

2) Une église dont nous retrouvons la trace dans l'histoire de la commune :

-les meurtres dans l'église :
Marcel Le Clere rappelle les querelles entre les familles Tournebeuf et Brunel à propos de l'unique banc seigneurial dans l'église, qui aboutirent en 1649 à l'irruption de cavaliers armés en pleine messe, ce qui déclencha une bagarre générale avec mort d'homme. Les assassins réussirent à s'enfuir, mais un jugement décréta qu'il n'y aurait plus d'honneurs funèbres à l'église de Serbonnes, pour les deux familles (3).

-les trouvailles dans les archives
Nous pouvons retrouver plusieurs témoignages, dans d'anciens procès-verbaux du Conseil Municipal de Serbonnes, qui attestent de la place importante que celle-ci a tenu pendant de nombreuses années. Il n'est pas étonnant d'apprendre que l'église, de tout temps, a nécessité des soins attentifs et mobilisé de façon considérable les ressources de la municipalité. Ainsi, on peut, par exemple, lire dans un extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil Municipal de Serbonnes de l'année 1803, que l'édifice demande de multiples réparations :

« Cejourd'hui Vingt Sept Germinal an onze de la République Française....
Le conseil municipal de Serbonnes convoqué par arrêté du préfet de l'Yonne an 7 de ce mois pour l'exécution de celui du Gouvernement en date an 7 portant que les conseils municipaux délibéreront sur les dispositions qui seraient à prendre par la commune pour l'acquisition, location ou réparation du bâtiment destiné aux cultes et à celui du presbytère.
Vu les dispositions dudit arrêté du Gouvernement, vu les renseignements fournis par le maire sur la situation actuelle de l'église, considérant que l'église servant de local pour la célébration des cérémonies du culte et remise par les lois à la charge de la commune ; il est du devoir et de l'intérêt des habitants de ladite commune, de pourvoir à son entretien et réparations ; que les dégradations multipliées depuis tant d'années, nécessitent un sérieux rétablissement… »

Avant la loi de 1905, église et état n'étaient pas séparés et la vie s'organisait autour des pratiques religieuses. C'est pourquoi, l'instituteur de la commune avait pour obligation, entre autres, d'assister le curé pendant les offices, ses activités se déroulant, de ce fait, bien souvent au sein de l'église.
En témoigne cet extrait d'une séance du Conseil Municipal de Serbonnes de l'année 1803 qui restitue les délibérations faisant suite au choix d'un instituteur pour les écoles primaires du village :

« Ledit Michaut enseignera dans son école, à lire, à écrire, les éléments de l'arithmétique et le plein chant à ceux des garçons dont il en reconnaîtra avoir les dispositions.
Les heures de ses écoliers sont fixées depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures et depuis une heure jusqu'à quatre heures du soir....
Il sera chargé d'assister à tous les offices qui se font les dimanches et fêtes et il aura la direction du chœur.
Il sera chargé en outre d'assister le curé dans l'administration des sacrements aux malades et de toute autre cérémonie religieuse et à tous les offices qui se feront dans la semaine tant générale que particulières…entendant pour les offices particulières les enterrements de grosse tête, enterrements d'enfant.
Il aura la sainteté de faire chaque année une quête de vin après la récolte, pour lui tenir lieu de rétribution pour son assistance aux offices du dimanche et fêtes de l'année.
Il sonnera la prière dite l'Angélus, le matin, le midi et le soir et l'heure d'entrée et sortie de son école »

3) Une cloche qui a beaucoup fait parler d'elle :

En 1808, c'est la cloche qui a besoin de travaux dont le coût ne permet malheureusement pas à la commune de les faire réaliser seule. La municipalité fait donc appel à la générosité de ses administrés pour réunir la somme nécessaire à sa réparation. Heureusement, la grande dame de Serbonnes peut compter sur l'attachement des concitoyens à son égard pour assurer sa bonne santé.

En 1930, c'est Mr Gaston Vaillant, alors Maire de Serbonnes, qui décide de léguer à son décès une somme allouée à la réparation du clocher de l'église afin d'en poursuivre les réparations, entreprise de son vivant. On peut notamment trouver sur un mur de la mairie du village une plaque de remerciement en souvenir de ce geste.

Mr Serdin, l'Abbé Potier, Mgr Stourm

En juin 1973, c'est une des deux cloches de l'église qui a besoin d'être remplacée. On organise à cette occasion une grande cérémonie de bénédiction en présence de l'archevêque de Sens, Mgr Stourm, de l'abbé Etienne Potier, curé de la paroisse, du député et des équipes municipales des communes environnantes. La nouvelle arrivante, baptisée « Claire » par son parrain, Mr Robert Serdin, et sa marraine, Mme Catherine Janot, est bénie par Mgr Stourm, accompagné de l'abbé Etienne Potier, sur le parvis de l'église.

4) Une église qui fait la richesse du patrimoine de la commune :

L'église est orientée vers l'Est, comme la majorité des églises de cette époque, car le soleil levant était le symbole du Christ ressuscité.
On est d'abord frappé par les traces des transformations au cours des siècles. Les vitraux Nord et Sud du transept (partie transversale de l'église) ont visiblement été diminués. Ils devaient initialement avoir une taille comparable à ceux de l'église voisine de Courlon, pour faire rentrer pleinement la lumière, conformément à l'architecture gothique. On remarque aussi les traces de voutes à la partie basse du clocher. Cela fait immédiatement penser au porche de l'autre église voisine, celle de Michery. Très émouvante aussi, la date de 1792, parfaitement visible au-dessus de la fenêtre de la sacristie : l'année où la France basculait dans la république révolutionnaire, la commune de Serbonnes aménageait son église !

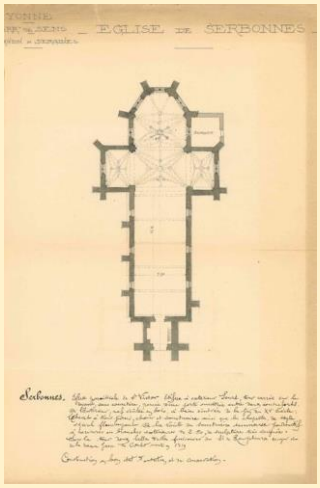

Le chœur (lieu où se trouve l'autel) **et le transept** (partie transversale) de l'église Saint Victor sont inscrits au Monuments Historiques, par arrêté du 30 Mars 1926.

Sous le plan, nous pouvons lire :

Nef voutée en bois à baies cintrées de la fin du XVème siècle.

Le à 3 pans, chœur et sanctuaire ainsi que les chapelles sont de style ogival flamboyant (c'est à dire réseaux de nervures, de courbes qui donnent l'apparence de flammes, fin du gothique, fin du XIVème en France).

-la statue de Saint Victor Créée au XVII -ème siècle :
Inscrite sur liste d'objet Monument Historique le 05 /12/1960.

Restaurée par Jacques et Sylviane Dautin, notre ancien maire et sa femme, cette belle statue en bois nous montre Saint Victor, sur son cheval et avec son casque d'officier romain. Il subit le martyre à Marseille pour avoir refusé d'abjurer sa foi chrétienne en 303, dix ans seulement avant la reconnaissance du christianisme dans l'empire romain par Constantin. Peut-être le nom de Saint Victor, donné à notre église et à une rue de Serbonnes, fait-il référence au riche passé gallo-romain de notre région (3).

-Le pendentif de pierre (1572)

Suspendu à la clé de voûte du sanctuaire, ce beau détail a près de deux mètres de longueur et se rattache aux nervures principales, par des arceaux d'une grande hardiesse et enrichis de plusieurs écussons. Quatre petites niches, veuves de leurs statuettes, remplissent la partie la plus élevée, tandis qu'à l'extrémité inférieure, on remarque un groupe gracieux de petits génies soutenant, avec des banderoles, un écusson dont le blason a été effacé (4).

- L'Annonciation du XIVème siècle

Classé au titre d'objet au Monument Historique le 04/07/1903

L'Ange tenant un phylactère plie à demi le genou et sourit à la Vierge qui l'écoute, les mains indiquant l'étonnement et légèrement cambrée (5)
Groupe sculpté en pierre peinte de 110 et 90 cm de haut.

-Les dalles funéraires du XIV^{ème} siècle.

Inscrites sur liste des objets Monuments Historiques le 09/05/1905.

Sculptures de Pierre gravée placée sous le porche, avec inscription, armoiries, H 2métres.

A effigie gravée. Arcature à ogive trilobée surmontée d'un gable ajouré, avec anges thuriféraires et pinacle

1319 : Dalle funéraire de Noble demoiselle Jehanne de Cordo Femme Gasse de Poissy. Personnage entouré d'anges, armoiries.

Dalle funéraire du Sire de Rougebource, écuyer, mort en 1300. En armure, avec à son coté son épée et son écu.

D'autres objets du XVI au XVIIIème siècle sont classés au titre d'objets au Monuments Historiques, telle la Statue de La Vierge de 1m65, les crucifix en bois et en cuivre de plus de 2 mètres de hauteur, ainsi qu'une paire de candélabres du XVIème siècle.

Ève Janot et Anaïs Bédékovic

Bibliographie sommaire :

(1) MF Peteuil ; Le lieu de Jacques Clement ; Bookelis 2016

(2) N Le Roux ; Un régicide au nom de Dieu ; Gallimard 2006

(3) M Le Clère ; Un très ancien village de l'Yonne ; Yser 1988

Crédit photos : Gérard Flahaut

Merci à Arielle Godard pour son précieux travail sur les archives de Serbonnes

Et le futur de notre église ?

Le passé de notre église est très riche, elle constitue une part essentielle du patrimoine de notre commune, elle reste le cœur du village, mais il faut aussi prendre en compte le présent :

Première constatation : les travaux nécessaires pour conserver notre église. La première chose qu'on remarque sur la place de notre village, ce sont les barrières informant les promeneurs de ne pas s'approcher de l'église du fait des chutes de tuiles. Lorsqu'on pénètre dans l'église, on remarque aussi que les enduits sur les murs près du transept sont en mauvais état et s'effritent. Des études préliminaires, réalisées par la municipalité précédente, ont montré qu'il y avait à la fois des problèmes urgents, mais aussi des travaux qui doivent s'étaler dans le temps. Les problèmes urgents (infiltration d'eau au niveau des noues du transept) vont être résolus car la municipalité a déjà provisionné ces travaux. Mais les études ont aussi montré que la réfection du toit de la nef était indispensable, pour ne pas laisser la charpente et les murs se dégrader.

Deuxième constatation : Les activités dans notre église ont fortement diminué depuis le départ de l'abbé Potier, qui a si longtemps assuré une messe hebdomadaire à Serbonnes. Actuellement, seulement deux messes par an y sont encore célébrées, plus les mariages et enterrements de certains habitants de Serbonnes. Ces évènements, certes peu nombreux, restent importants pour ceux qui veulent maintenir ces activités au cœur du village. Mais l'organisation de la paroisse est maintenant centrée sur les églises de Pont sur Yonne, Vinneuf, et Villeneuve la Guyard. La pénurie de prêtres fait que cette situation ne va pas changer à court et moyen terme. On essaie aussi d'y organiser des évènements artistiques, comme des concerts car ils bénéficient d'une bonne acoustique. Mais ces évènements restent occasionnels.

Nous pensons qu'il faut réfléchir collectivement au rôle que doit jouer notre église dans la vie de Serbonnes :

Faut-il garder le fonctionnement actuel, avec des activités occasionnelles ?

Faut-il au contraire envisager des activités permanentes qui pourraient bénéficier à l'ensemble de la population, tout en conservant sa spécificité religieuse ? Les « églises partagées » sont encore rares en France, mais la situation est fréquente dans d'autres pays comme la Belgique ou le Québec.

Peut-on utiliser notre église pour attirer les touristes dans Serbonnes ? On pourrait par exemple montrer dans l'église, sous forme audio-visuelle et par des performances artistiques, l'histoire de Jacques Clément qui a marqué notre histoire nationale ? C'est une proposition qui se base sur la spécificité de Serbonnes, et qui pourrait être le point de départ d'un chemin historique et écologique entre l'église et notre lavoir, en passant par les bords de l'Yonne et la zone humide.

Peut-on faire d'autres propositions, en s'appuyant sur les expériences d'autres villages, d'autres pays ?

Toutes les options doivent être étudiées et discutées. Nous espérons que ce court article fera partie de notre réflexion commune.

Ève Janot et Anaïs Bédékovic

Le Bois du Faye

En remontant vers le Nord sur environ 3 km des bords de l'Yonne en bas du village de Serbonnes et après avoir traversé l'autoroute et la ligne du TGV, nous arrivons au bois du Faye. C'est le bois le plus grand du territoire de Serbonnes. Il fait environ 125 ha.
Le centre de ce bois a été replanté il y a une trentaine d'année avec des résineux. Le bord de ce bois est plutôt planté de chênes, érables, acacias et de nombreuses autres variétés d'arbres.

Ce bois est traversé par un sentier de randonnée et « un chemin de ronde » permet d'en faire le tour. Ces sous-bois sont aussi propices à la cueillette des champignons. Il suffit d'en connaitre les bons coins.
C'est un très joli coin de nature regroupant des parcelles de bois privées. Ce bois d'un seul tenant permet à la faune d'y trouver refuge à la fois pour se nourrir mais également pour s'y reproduire et tout simplement s'y protéger. La traversée de ce bois peut vous permettre d'observer de grands animaux comme le chevreuil certainement et le sanglier pour les plus chanceux.

Photo vue du bas à côté de balise et photo vue du haut route de Sergines

En s'y baladant, nous avons également la possibilité d'y trouver les tombes des ancêtres de la famille Corday ainsi qu'une maison abandonnée. C'est un lieu connu des amoureux de la nature mais également des amateurs de cross puisqu'un terrain s'y trouve où vélos et motos évoluent dans un dédale de bosses. Pour les promenades plus tranquilles, un banc sur le chemin de ronde permet d'y faire une pause avant de reprendre la balade.
Nous vous invitons à venir découvrir ce très joli bois qui ravira tous les amoureux de la nature et du grand air. Le bois a une topographie qui amènera le promeneur dans les hauteurs de Serbonnes où il pourra avoir une vue grandiose sur la vallée de l'Yonne observant Sens à l'Est jusqu'aux hauteurs de Champigny sur Yonne ainsi que la ville haute de Montereau.

A vos baskets !

Benoît Joing

UN AUTEUR A SERBONNES

Serbonnes, décidément, attire les écrivains. Après Michel Corday, auteur de nombreuses œuvres et éteint en 1937 à Serbonnes, où il était venu s'installer, c'est Elodie Delmarès qui est venue rejoindre notre petit village, en avril 2015.

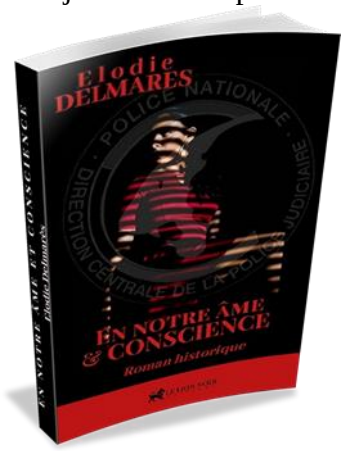

Ce nom, vous le connaissez peut-être déjà, l'un de ses romans étant exposé au bar-tabac "L'ACTE III" de la place de l'église. "EN NOTRE ÂME ET CONSCIENCE", roman historique, est une fiction basée sur l'histoire réelle de la création des brigades régionales mobiles, plus connues sous le nom de "Brigades du Tigre" instaurées par Georges Clémenceau en 1907… mais dont le véritable père est un certain Célestin Hennion. Pourquoi un roman sur cette histoire, alors qu'une série sur ce thème existait déjà ? Tout simplement parce qu'elle n'évoquait qu'en coup de vent le contexte social, politique, criminel de l'époque, et laissait hélas dans l'ombre un Hennion qui n'avait pourtant pas démérité… Histoire de rendre à César ce qui lui appartient...

L'auteure a déjà rencontré un premier succès, il y a quelques années, quand son premier roman, "LA MALEDICTION D'ORPHEE", a été sélectionné en finale du prix du Quai des Orfèvres 2005. S'il n'a pas été désigné lauréat du concours, le manuscrit, écrit sous anonymat, a attiré l'attention de deux membres du jury qui ont fondé par la suite une maison d'édition, "LES ATELIERS DE PRESSE" et ont publié le roman tel quel. Depuis la disparition de cet éditeur, Elodie Delmarès a fait quelques retouches sur le roman et décidé d'en reprendre l'édition sous sa propre enseigne, "LE LION NOIR EDITIONS".

L'histoire de notre discret, mais bouillant village lui a inspiré un nouveau projet littéraire, l'auteur s'appuyant sur les ouvrages et le travail de recherche d'historiens sérieux tels Marie-Françoise Peteuil et Pierre de Vaissière, et de quelques recherches personnelles auprès de la Bibliothèque nationale de France. "L'AFFAIRE JACQUES CLEMENT" est donc en ce moment même en gestation. Les recherches aboutissent, un "premier jet" d'écriture est en cours. Un projet d'autant plus motivant, selon elle, que l'histoire semble finalement plus complexe que ce que les professeurs d'histoire nous ont laissé croire. Ce premier régicide résonne, à plusieurs égards, comme un fait totalement paradoxal, et a ouvert la voie, quelques années plus tard, à d'autres faits du même genre, tels l'assassinat d'Henri IV par Ravaillac.

Un quatrième roman sera certainement consacré à l'histoire de ses grands-parents, pourchassés pendant de longues années par les nazis. Son grand-père maternel, co-chef du réseau résistant de l'Oise, passait le plus clair de son temps à saboter les voies ferrées utilisées par les Allemands pour leur ravitaillement, quand il ne cachait pas les juifs dans le maquis de Crisolles. Sa grand-mère, à son tour très recherchée, changeait de domicile régulièrement sur son vélo, ses deux fils en bas-âge sur les porte-bagages, afin de se soustraire aux allemands qui voulaient mettre la main sur elle pour forcer son époux à sortir de sa cachette. Un roman qui prendra peut-être des airs de thriller historique.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter son site internet : https://www.elodiedelmares.com

L'ACTUALITE PAR CHAPU

METHA-HUMOUR
LE POSTER

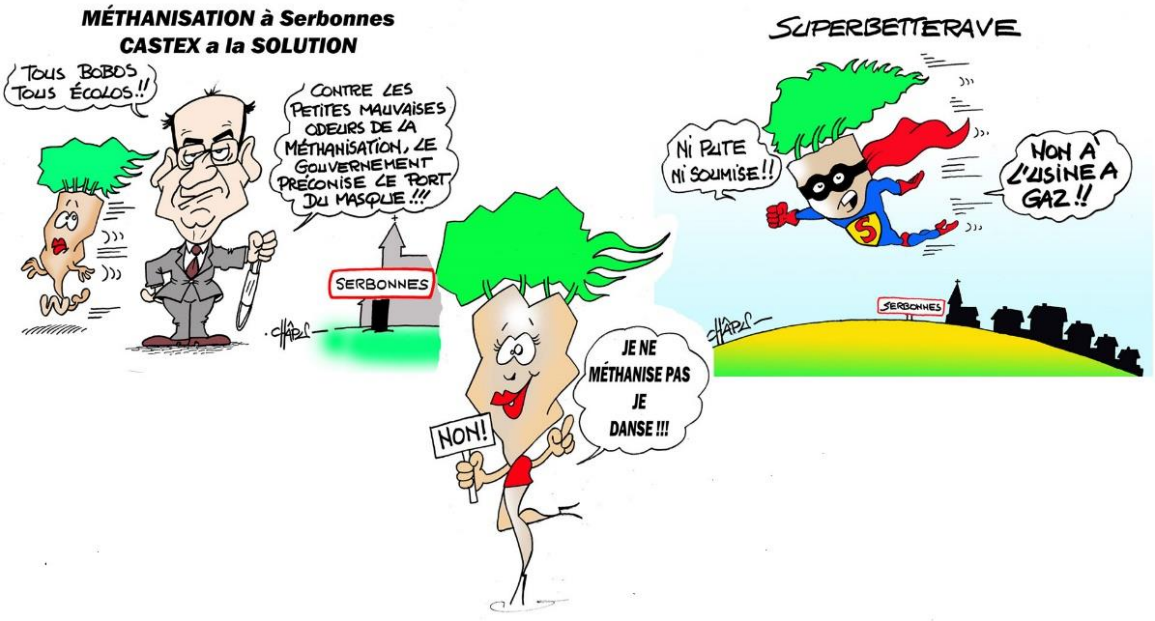

SPORTS MECANIQUES - RAPPEL DES REGLES

La pratique des loisirs motorisés est une pratique très répandue. Le plaisir de se balader dans les chemins est une liberté que nous avons, un droit. Mais celui-ci est régi par des règles qui doivent être impérativement respectées pour la bonne cohabitation des utilisateurs de la nature.

Dans le même temps, ces loisirs sont souvent décriés. Les chemins et les espaces ruraux étant le lieu de nombreuses pratiques sportives ou de loisirs, des personnes exerçant leur métier, des conflits d'usage peuvent naître ici ou là. Parfois, reconnaissons-le, des atteintes à la propriété privée ou des nuisances sonores peuvent être le fait de quelques pratiquants peu respectueux de la réglementation. Ces infractions doivent être sanctionnées, justement, afin que la majorité respectueuse des règles n'en subisse pas les conséquences.

Les conflits d'usage sont la plupart du temps très localisés. Ils ont le plus souvent pour cause le mauvais comportement de certains conducteurs (vitesse excessive, non-respect des propriétés privées...) ou l'intolérance de certains usagers (appropriation de l'espace...) Parfois, il s'agit simplement d'une méconnaissance de la réglementation ou du loisir de l'autre.

Quelques règles de bonnes pratiques :

Soyez courtois avec les riverains, les exploitants agricoles ou forestiers, et les autres randonneurs : Certains usagers cherchant le calme peuvent être surpris par votre passage. On croise les promeneurs au ralenti, et on laisse tourner son moteur à l'arrêt le temps du passage des cavaliers. Roulez de préférence en petit groupe. Un salut ne gâche rien !

Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures : Les cultures sont le gagne-pain des agriculteurs et les espaces naturels sont notre bien à tous. Les respecter, c'est aussi préserver notre activité. Il est intolérable de voir des véhicules traverser des champs cultivés ou non. C'est avec ce genre de pratique que ces loisirs sont décriés !

Pas de hors-piste : Il est rigoureusement interdit de sortir des chemins, qui doivent généralement présenter au minimum la largeur d'une voiture.

Respectez l'état des chemins et leurs abords : Les chemins sont sensibles à l'érosion et aux conditions humides. En tenir compte, c'est respecter les communes qui ont la charge de leur entretien, mais aussi les autres usagers.

Roulez avec un véhicule propre, conforme : La réglementation est la même que sur route. Vous devez posséder le permis de conduire adéquat et valide. La carte grise doit être en règle. Le véhicule doit être assuré, immatriculé, et muni des divers équipements conformes au code de la route : éclairage, clignotants, rétroviseurs...

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site www.codever.fr

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

<u>RAPPEL LEÇON DE CIVISME DANS NOTRE VILLAGE</u>
<u>Le respect de soi, des autres et de son lieu de vie</u>

Tout propriétaire est tenu d'assumer le ramassage des déjections de son chien en tous points publics tels que les jardins, les trottoirs, les pelouses et voiries pour le bien-être de tous dans la commune.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires. Idem pour les limites séparatives de deux propriétés privées.

Les Serbonnois aimeraient marcher (se réfugier) sur les trottoirs sans être gênés par les véhicules qui y stationnent. De même, ils aimeraient ne pas être agressés par les aboiements intempestifs des chiens.

En vertu de l'arrêté n° 2018-06/2, les bruits d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc… sont tolérés les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches uniquement de 10 h à 12 h, interdits les jours fériés.

Tout brûlage de déchets verts produits par les ménages est strictement interdit du 1er avril au 31 octobre.

Respectez la salubrité publique et la propreté de notre commune en remettant dans vos containers gris ou jaunes les ordures adaptées et emmenez vos autres déchets à la déchèterie. Tout dépôt de déchets sauvages sera sanctionné.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Dangereuses pour les êtres humains et les animaux (voire mortelles pour ces derniers), les chenilles processionnaires font leur retour au printemps dans les jardins publics et privés. Elles sont très urticantes. La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. L'intervention d'un professionnel est préférable pour éradiquer les nids. Ci-après les coordonnées d'un spécialiste local :

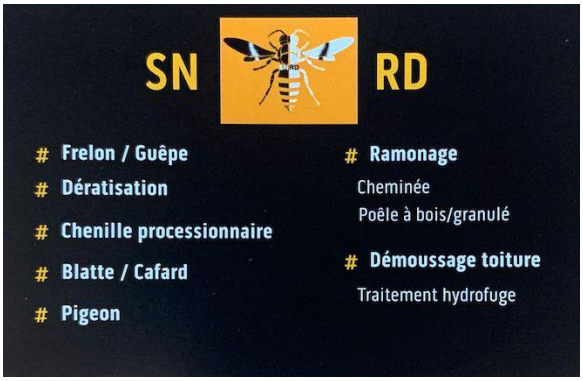

DÉCHETS JETÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Un masque jeté dans la rue, sur le trottoir ou dans la nature : ce nouveau type de pollution n'est plus rare depuis que les masques sont obligatoires face à la COVID-19. Il s'ajoute aux cigarettes, canettes ou aux papiers jetés au sol.

Nous en appelons au civisme de chacun pour le maintien de propreté de l'espace public. A Serbonnes, comme ailleurs, je respecte mon environnement, je respecte mon village !

Nous vous rappelons que le jet de déchets sur la voie publique est amendable.

COMPTEUR LINKY

Rappel : Énédis est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Aujourd'hui en France, 3 foyers sur 4 sont équipés de compteur Linky, l'objectif pour Énédis est d'atteindre les 35 millions de foyers en 2022.

Où en sommes-nous à SERBONNES ?

Le redéploiement collectif :
Enedis votre fournisseur d'énergie vous a informé, via la société FEEDBACK, du remplacement de votre compteur actuel par un compteur LINKY.
Pour la commune de Serbonnes, un redéploiement a été programmé entre le 9 février et le 16 février 2021.
Un redéploiement pour Enedis, signifie que c'est tout ou une partie d'une commune qui est visée par cette opération, d'où une information préalable au maire de la commune et une information personnalisée aux clients.
Cette période de redéploiement terminée, la société (FEEDBACK) ne pourra plus intervenir pour la pose du compteur Linky.
A ce jour 181 foyers Serbonnois sont équipés du compteur LINKY.
La période de redéploiement collectif étant terminée, ce n'est plus la société FEEDBACK qui devrait intervenir mais uniquement ENEDIS.
A partir de 2022, les abonnés équipés d'un compteur **autre que le compteur Linky** et qui devront faire appel à Enedis pour un dysfonctionnement constaté sur leur installation verront la pose systématique du compteur Linky.
Un nouveau débat semble opposer l'Etat et Enedis aux usagers et leurs représentants. A terme, faudra t'il pour l'usager rembourser le compteur LINDKY ? Affaire à suivre !

QUIZ

Passés à la postérité et destinés à montrer l'exemple ou le chemin à suivre, les proverbes et dictons viennent de l'antiquité et sont présents dans toutes les civilisations, on en dénombre plusieurs dizaines de milliers ; ils sont les paroles de la sagesse. Certains très connus sont passés dans le langage populaire, d'autres sont à découvrir pour le plaisir des mots. Ils nous font rire, sourire ou réfléchir. En voici une sélection, bonne lecture.

Proverbes Choisis

- Tel rit au matin, qui le soir pleure.
- Qui, mange son capital Prend le chemin de l'hôpital.
- Pour être vieux longtemps, il faut l'être de bonne heure.
- Qui garde de son pain, En mange le lendemain.
- Grande déraison, de toujours prétendre avoir raison.
- On se tait plus par jugement, que par bêtise.

Dictons de nos campagnes

- Il vaut mieux semer moins et récolter davantage
- Qui sème trop épais, vide son grenier
- À la Chandeleur, l'hiver se meurt ou prend vigueur
- S'il pleut à la saint Médard, Il pleut quarante jours plus tard.
  A moins que saint Barnabé, Ne vienne lui couper le pied.
- A la saint Rémi, Tous perdreaux sont perdrix
- La pomme ne tombe jamais loin de l'arbre

Proverbes chinois

- On va à la gloire par le palais, à la fortune par le marché, à la vertu par les déserts.
- Quand on a dix pas à faire, neuf c'est la moitié du chemin.

Proverbes de Confucius

- Exige beaucoup de toi et attends peu des autres. Ainsi beaucoup d'ennuis te seront épargnés.
- Étudier sans penser est vain, mais penser sans étudier est dangereux.
- L'homme instruit porte en lui des motifs éphémères de joie ; l'homme humain a pour lui l'éternité.
- Plus de vertus naïves que de manières, tu es un rustre ; plus de manières que de vertus naïves, tu es un cuistre ; autant de manières que de vertus, voilà l'homme de qualité.
- Quand on ne sait pas ce qu'est la vie, comment pourrait-on savoir ce qu'est la mort ?

A. Mieux vaut un petit chez soi qu'un grand chez les …….
B. Qui veut voyager loin, ménage sa …….
C. Deux têtes valent mieux qu'…….
D. Les chiens ne font pas des …….
E. Telle mère, telle …….
F. Il faut avoir deux cordes à son …….
G. Qui sème le vent, récolte la …….
H. Pluie du matin n'arrête pas le …….
I. Qui vole un œuf, vole un …….
J. La vengeance est un plat qui se mange …….
K. Noël au balcon, Pâques au …….

Claire Varache

Tiramisu jambon, tomates, aubergines

Temps de préparation : 15 minutes
Repos : 2 heures

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 150 g de râpé de jambon
- 8 tomates
- 100 g de crème fleurette
- 150 g de feta
- 80 g de mascarpone
- 1 aubergine
- 20 feuilles de basilic
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive et de miel
- 6 gressins

Préparation de la recette :

Coupez l'aubergine en 2 et faites-la cuire au micro-ondes pendant 8 minutes. Puis grattez la chair.

Epépinez et coupez les tomates en dés. Faites-les revenir dans une poêle avec l'huile, le basilic ciselé et le miel jusqu'à obtention d'une compotée. Ajoutez le râpé de jambon.

Mixez le mascarpone avec la feta et la chair d'aubergine. Fouettez la crème et incorporez-la.

Pour finir, répartissez la compotée dans 6 verrines puis la crème. Servez avec les gressins.

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à :

Martin Flavio Nathan GRITTE, né le 26 décembre 2020
Théa Estelle Lyanna RICHARD, née le 13 février 2021
Rafael Paul Mikaël OLIVEIRA MOLINA, né le 25 février 2021
Jenna MOSBAH--DJILLALI, née le 9 mars 2021
Julian Alberto Christian PAPELARD, né le 25 mars 2021

Décès

Toutes nos condoléances à leurs familles

Jacques Jean BIGI, décédé le 29 novembre 2020

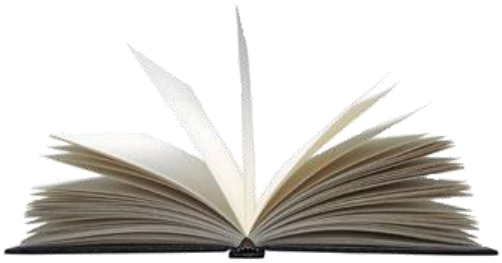

Réponses Quiz :

A. autres
B. monture
C. une
D. chats
E. fille
F. arc
G. tempête
H. pèlerin
I. bœuf
J. froid
K. tison

NUMEROS UTILES

Pompiers	le 18
SAMU	le 15
Gendarmerie Pont/Yonne	03.86.67.11.17
Gendarmerie Sergines	03.86.66.30.17
	Ou le 17 (urgences)
Hôpital de Sens	03.86.86.15.15
Hôpital de Montereau	01.64.31.64.31
Hôpital d'Auxerre	03.86.48.48.48
Clinique Paul Picquet Sens	03.86.95.86.86
Médecins généralistes :	
Serbonnes Dr Mahé	03.58.15.00.20
Pont/Yonne Dr Garnier	03.86.67.04.91
Dr Lambourg	03.86.67.04.91
Dr Dardenne	03.86.67.04.91
Dr Denisot	03.86.67.04.91
Dr Tramoy	03.86.67.01.21
Dr Chazaud	03.86.96.31.86
Sergines Dr Lefoulon	03.86.66.30.03
Vinneuf Dr Gallet	03.86.66.88.67
Pharmacies :	
Pont/Yonne Truchot	03.86.67.19.00
Filaine	03.86.67.15.01
Sergines Mauperin	03.86.66.30.22
Vinneuf Salaun	03.86.66.83.37
Infirmiers à Pont/Yonne :	
Boury-Dolo-Goemaere-Noël	03.86.67.03.78
Beaumale-Bregere-Fournier	03.86.67.11.06
Bruneau	03.86.66.62.41
Aide à domicile :	
SERENITE SAP	03.86.64.20.08
CLEAN FLO SERVICES	06.46.70.85.60

Entreprises/Artisans/commerçants Serbonnois	
Plomberie :	
David BERTRAND	03.86.67.23.14
Richard BOYER	03.86.66.81.15
Serrurerie :	
Gabriel ROSSIGNOL	03.86.66.36.66
Mécanique agricole :	
SARL AGRITEST'S	03.86.66.49.55
ERMAS	03.86.66.47.22
Travaux publics :	
Nicolas CHARIOT	03.86.67.02.99
Terrassement :	
SARL ENTREPRISE GIRARD	03.86.67.00.79
Maçonnerie :	
POLYBAT 89	03.86.66.98.96
Portes/Fenêtres/Volets/Vérandas :	
ENTREPRISE PROSPER	03.86.67.09.06
Motoculture :	
Gauthier Jardins Loisirs	03.86.67.12.79
Espaces verts :	
Yoann GOBEROT	06.17.17.34.08
Didier BLANCHARD	06.46.17.25.46
Transports :	
TPS PIROELLE	03.86.88.06.40
Caviste	
La Cave des Préaux	03.86.66.63.17
Immobilier :	
Camille LECOMTE	06.50.06.89.97
Maurice DI CARLO	06.10.55.89.33
Tatouages :	
D-BO TATTOO	06.77.77.40.04
Préparation 4X4 :	
4X4 COM	06.19.20.70.12

Secrétariat de Mairie
Tél : 03.86.67.11.25
mairie-serbonnes@wanadoo.fr
www.mairie-serbonnes.com
Heures d'ouverture :
Lundi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30
Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 00 à 11 h 00

Bibliothèque Municipale
Tél : 03.86.64.28.50
bm.serbonnes@gmail.com
Réouverte depuis le 03/10/2020
Ouverte les samedis matin de
10 h 00 à 12 h 00

Bar 'Acte III'
Horaires d'ouverture :
Dès le 9 juin
Du lundi au samedi
7h30-13h/16h-20h
Dimanche et jours fériés
8h-13h
Activités annexes : point poste, tabac,
Française des Jeux et dépôt de pain

Paroisse
Les messes sont célébrées aléatoirement dans les différentes communes de la paroisse. Pour connaître les horaires et églises de célébration, vous pouvez consulter le site de la Paroisse St Louis à l'adresse web suivante :
www.yonne.catholique.fr/saint-louis/

Au fil de l'Yonne est édité par la Mairie de Serbonnes. Le numéro est tiré à 370 exemplaires.
Rappel : notre journal communal est maintenant consultable sur notre site internet dont l'adresse est reprise ci-dessus.
Directeur de Publication : O. Martin Rédacteur en Chef : O. Martin
Commission Rédaction : A. Bédékovic, C. Grellet, E. Janot, B. Joing, O. Martin, A. Serdin, C. Varache – Photos : C. Grellet, O. Martin, A. Serdin, C. Varache, G. Flahaut - Tous droits réservés
Conception graphique/saisie/PAO : A. Bédékovic – Imprimé par A2F 32 rue de la Cave 89140 St Sérotin